

Les négociations dans le secteur public et parapublic

L'Etat passe à l'offensive

Le gouvernement québécois a déposé cette semaine ses offres aux travailleurs des secteurs public et parapublic. L'écart entre l'offre de l'Etat et les demandes de ses employés apparaît insurmontable. La question qui se pose

est maintenant claire: y aura-t-il grève en novembre? Pierre Pelchat analyse le rapport de force entre l'Etat et les syndicats cependant que Michel David explique le rôle dévolu au président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé.

Comme l'avait laissé entrevoir au printemps dernier le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, le gouvernement du Québec a choisi de donner le "grand coup" en déposant cette semaine ses offres salariales et normatives aux 300.000 employés de la fonction publique et des réseaux des affaires sociales et de l'éducation.



pierre pelchat

On semble cependant avoir bien pris soin de mesurer cette offensive afin qu'elle donne l'impression d'être acceptable à l'ensemble de la population dans le contexte de crise économique que nous subissons.

Bien que l'on y voit, pas toujours clairement, les "sacrifices" importants demandés aux employés du secteur public dont parlait le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, on constate que, dans la version patronale, les offres gouvernementales s'appuient sur des objectifs qui semblent à première vue justifiables socialement. La réaction du Front commun, la semaine prochaine, nous donnera sûrement un autre son de cloche.

Le gouvernement n'attaque pas de front la sécurité d'emploi mais entend plutôt exiger de ses fonctionnaires plus de mobilité jusqu'à pouvoir forcer un employé à déménager dans une autre région au lieu d'être congédié.

La ministre de la Fonction publique, Mme Denise Leblanc-Bantey, a bien insisté pour dire qu'il n'était nullement question d'enlever la sécurité d'emploi. La ministre a expliqué qu'un tel geste serait mal vu de la population, d'autant plus que le chômage atteint des proportions catastrophiques.

Parité salariale

Le ministre Bérubé vise deux principaux objectifs. Tout d'abord, il veut ralentir la croissance de la rémunération globale (ce qui inclut les bénéfices sociaux qui ne sont pas sur le chèque de paye) dans le secteur public afin qu'elle s'aligne sur ce qui

EMPLOI	Actuel	31 déc. 82 (1) + 2.8%	Loi 70		Avril 83	Janvier 84 + 5%	Janvier 85 + 3.27%
			Janvier 83	Baisse de 19.45%			
commis, 35 heures	282.44	290.50	227.50	- 54.94	281.40	295.40	304.85
préposé aux bénéficiaires échelon 5, 36.25 heures	332.42	341.84	267.53	- 64.89	326.98	343.29	354.16
infirmière 36.25 heures	558.94	574.56	450.23	- 108.71	526.36	552.81	570.58
enseignant (1) 17 années de scolarité	700	719.72	563	- 137	648	681	703
agent de recherche (2) classe 1, échelon 2	802.29	824.75	646.16	- 156.13	726.75	726.75	726.75
menuisier (3) (taux horaire)	10.96	11.17	8.83	- 2.13	10.83	11.53	12.07

- Notes:** (1) Salaires qui auraient été versés si la convention avait été appliquée intégralement.
(2) Le salaire des enseignants a été ramené sur une base hebdomadaire comparable.
(3) Le salaire de l'agent de recherche qui fait partie des professionnels est gelé d'avril 83 à décembre 85. Cependant, il recevra un montant forfaitaire équivalent à l'augmentation prévue au début de 1984 et 1985 tant que son revenu n'aura pas rejoint la classe 2 dont l'échelle de traitement continuera d'être augmentée.
(4) Le menuisier qui est classé dans le groupe des ouvriers recevra une augmentation de 2 pour 100 en avril 83 en guise de rattrapage.

se paye dans les entreprises privées. Les payeurs de taxes qui vont applaudir à une telle intention sont passablement nombreux.

De plus, avec la nouvelle formule d'indexation moins généreuse qui tiendra compte du moindre entre le coût de la vie et la hausse moyenne des salaires dans le secteur privé, le gouvernement s'assure qu'à l'avenir, la moitié de ses dépenses ne montera pas plus vite que l'inflation.

En second lieu, le gouvernement veut augmenter la productivité et favoriser une meilleure utilisation de ses employés. "Faire plus avec moins" est le slogan du gouvernement. Pour y arriver, il faut gruger sur les acquis des conventions collectives.

Bien que les syndicats contestent toujours la façon de calculer l'écart entre le public et le privé qu'ils considèrent "biaisée", il n'en demeure pas

moins que le message gouvernemental a facilement passé la rampe et bien des gens sont d'avis que les employés du secteur public sont "gras-durs" par rapport aux milliers de chômeurs et d'assistés sociaux.

Le ministre Bérubé a reconnu que les salaires entre les deux groupes étaient à peu près égaux présentement. Le différentiel est attribuable aux avantages sociaux plus généreux dans le secteur public.

Quant à la question de la productivité, les gestionnaires gouvernementaux se comparent avec l'Ontario et soutiennent que ça coûte plus cher d'éduquer un enfant et de soigner un malade au Québec. Les centrales syndicales n'ont pas contesté ces conclusions.

Sans nuances, on laisse l'impression que ces coûts supplémentaires sont dus aux salaires

plus élevés au Québec. On ne parle pas de la mauvaise administration et du gaspillage à bien des égards. Quoi qu'il en soit, il apparaît pratiquement impossible à cette période-ci aux centrales syndicales de renverser la vapeur sur la parité salariale et la productivité.

Divergences

Les points de divergence sur la politique salariale sautent aux yeux. La différence sur trois ans totalise \$4 milliards.

Pour 1983, en plus de la coupure de salaire de 19.45 pour 100 en janvier prochain pour trois mois, dont veut éviter de parler le plus possible le gouvernement, on propose le gel des salaires. Par la suite, on offre à tout le mieux l'indexation ou une perte du pouvoir d'achat équivalente à celle des employés du secteur privé, si l'économie s'effondre.

De son côté, le Front commun CEQ-CSN-FTQ revendique l'indexation avec un rattrapage pour les bas salariés en 1983, et l'indexation de nouveau pour les deux années suivantes avec prime d'enrichissement, s'il y a croissance économique.

Il n'y a pas que du noir à l'horizon. Dans toute cette mise en scène, on constate que les deux protagonistes ont des points de convergence. Les centrales syndicales, du moins la CSN et la FTQ, ont déjà exprimé publiquement qu'elles partageaient le même constat de crise économique avec le chômage record et les faillites qui se multiplient.

Egalement, les deux parties ont indiqué qu'elles poursuivaient le même objectif de maintenir et d'augmenter les services publics.

En ce qui concerne les augmentations salariales de 1982 déjà négociées, des économistes syndicaux rappellent que l'on avait avant tout fait un pari sur la croissance économique lors de la dernière ronde de négociation. Or, la richesse collective cette année baissera de 3 pour 100.

Epreuve de force

La négociation entre un patron et un syndicat généralement est l'expression d'un rapport de force qui peut s'exprimer d'une façon plus ou moins civilisée, selon les intérêts des deux parties et la conjoncture économique.

Depuis 10 ans, le Front commun nous a habitués à des affrontements qui ont pris des allures tragiques à quelques occasions. Qu'on pense aux débrayages dans les hôpitaux.

Le rapport de force des syndicats dépend de la capacité de mobilisation, ou de réaction des syndicats. Jusqu'à tout récemment, les employés du secteur public ont soit retenu leurs ardeurs ou rejeté le recours à des moyens de pression plus efficaces.

Les stratégies syndicales comptaient beaucoup sur le dépôt des offres gouvernementales pour "réveiller" la base. La question est posée. Y aura-t-il grève? Nous le saurons assez rapidement car les deux parties affirment que ça va "passer ou casser" en novembre.

La "sale job" d'Yves Bérubé

Quand il a accepté la présidence du Conseil du trésor, il y a un an et demi, M. Yves Bérubé savait parfaitement à quoi s'en tenir: le dégraissage de l'appareil gouvernemental devait inévitablement conduire à un affrontement avec les syndicats du secteur public.



michel david

Au cours des deux premiers exercices financiers pendant lesquels il a été en poste, le gouvernement a procédé à des coupures de \$1.5 milliard dans ses divers programmes. Mais une politique d'austérité budgétaire la moins sérieuse devait forcément toucher la masse salariale versée aux employés de l'Etat, qui représente 52 pour 100 des dépenses publiques, en comptant les avantages sociaux.

"Le premier ministre m'a confié une job et c'est vrai que c'est une sale job, a admis M. Bérubé au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL au lendemain du dépôt des offres gouvernementales. Mais je vais la remplir jusqu'au bout."

Pour la première fois depuis qu'ont été instituées les grandes rondes de négociation dans les secteurs public et parapublic, tout repose entre les mains d'un seul homme. Dans le passé, le président du Conseil du trésor, qui était aussi le ministre des Finances, s'occupait essentiellement de ce qu'on appelle le monétaire.

Mais cette année, l'aspect normatif des conventions collectives a été examiné à la loupe au Conseil du trésor. Le détail des offres gouvernementales a évidemment été mis au point en collaboration avec les ministères sectoriels, mais l'im-

plication monétaire de chaque clause normative a dû être soumise au préalable à M. Bérubé.

"J'ai une formation de technicien et je vois mon rôle comme celui d'un technicien, pas comme d'un négociateur", explique-t-il. Et ce rôle consiste à s'assurer que la plomberie épouvantablement complexe des conventions collectives ne produira aucun débordement de la masse monétaire que la situation budgétaire permet de distribuer en salaires aux employés de l'Etat.

Un nouveau style

Il n'y a pas que le rôle du président du Conseil du trésor qui ait été modifié. Le style est également différent.

Quand M. Bérubé a été nommé, plusieurs ont cru que M. René Lévesque avait décidé d'accorder moins d'éclairage à un ministre dont les éclats n'avaient pas toujours produit les meilleurs effets. Mais depuis un an et demi, il a été infiniment plus visible que ne l'était M. Parizeau comme responsable du Conseil du trésor.

Alors que dans le passé, le dépôt des offres gouvernementales se faisait sans ostentation aux tables de négociation, il a été entouré d'un faste sans précédent cette année, dans le décor somptueux du Salon rouge de l'Assemblée nationale, transformé pour la circonstance en véritable studio de télévision.

Tel un budget, M. Bérubé ne présentait pas les propositions du gouvernement - aux syndicats représentant ses employés, mais à l'ensemble de la population du Québec. Et pour leur assurer le maximum de publicité, toute une équipe de communications a été ajoutée au personnel régulier du Conseil du trésor.

M. Bérubé nie avec la dernière énergie qu'on tente ainsi de ma-



nipuler l'opinion publique. Selon lui, il ne s'agit que d'informer la population de la situation dans laquelle se trouvent les finances publiques suite à la détérioration de l'économie.

La population mais aussi et surtout les travailleurs du secteur public eux-mêmes. Car si le président du Conseil du trésor se dit convaincu que les dirigeants syndicaux sont parfaitement conscients de cette situation, il faut que la base le soit également pour que ceux-ci puissent lui en faire accepter les conséquences.

Le pari de la franchise

Tel est le pari que fait M. Yves Bérubé: celui de la franchise. Le gouvernement a décidé de "mettre cartes sur table", même s'il doit pour ce faire confesser des lacunes de gestion qui ne sont pas à son avantage.

Au fil des ans, M. Bérubé s'est fait la réputation d'avoir la langue un

peu trop bien pendue. En avril 1980, il s'était attiré de nombreuses critiques pour avoir accusé d'ingérence politique le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, qui avait émis une injonction interdisant l'expropriation de la société Asbestos.

A plusieurs reprises, il s'est permis de traiter d'ignorants ou d'incompétents les députés de l'Opposition qui osaient lui poser des questions. A tel point qu'à une occasion, le premier ministre a cru nécessaire de lui rappeler en pleine Assemblée nationale les mérites de la modestie.

M. Bérubé n'aime pas beaucoup qu'on lui mette son "arrogance" sous le nez. "C'est vrai que je suis prompt, admet-il cependant. Je dis les choses comme je les pense. Si c'est blanc, c'est blanc. Si c'est noir, c'est noir. Et si c'est gris, je le dis aussi".

Dans le contexte actuel, cette

franchise consiste à établir clairement que l'ère des négociations traditionnelles est révolue. Finie l'époque du "bargaining" à la pièce où les offres finales ne s'étaient jamais. Le président du Conseil du trésor a été très clair sur ce point: les seules négociations possibles seront celles qui se situeront à l'intérieur du cadre monétaire établi par le gouvernement.

Vers la concertation

Ce dont rêve M. Bérubé, c'est d'une "concertation" semblable à celle qui s'est développée en Suède, en Allemagne ou au Japon. Pour l'indépendantiste qu'il demeure, le Québec ne sera jamais souverain s'il ne fait pas d'abord la preuve de cette maturité.

Et dans son esprit, il est de la responsabilité des hommes politiques, auxquels il associe les dirigeants syndicaux, de faire en sorte que le Québec atteigne cette maturité. "Si on ne peut pas relever ce défi, affirme M. Bérubé, ça ne veut même plus la peine de parler du Québec".

Le président du Conseil du trésor est un optimiste de nature, mais c'est aussi un réaliste. "La concertation, c'est quelque chose qui demande des années, concède-t-il. Et j'admets que c'est peut-être un peu tôt". Sauf que l'urgence de la situation ne permet pas de laisser les choses mûrir autant qu'il serait nécessaire.

M. Bérubé refuse d'élaborer sur ce qui pourrait survenir concrètement si les centrales syndicales refusaient d'entendre la raison gouvernementale. Mais il est clair qu'il ne cédera pas.

"Ce n'est pas de gaieté de coeur que le gouvernement s'est résolu à faire adopter le projet de loi 70, explique-t-il, mais il le fallait. Si cela devenait nécessaire, il prendrait encore une fois ses responsabilités."

La loi des heures d'affaires des magasins Une porte ouverte à la discorde

La loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux a toujours suscité de vifs débats dans le milieu du commerce de détail, au Québec. Et après 13 ans d'existence, cette législation continue de semer la division parmi les marchands.



vincent
cliche

Adoptée à la fin de 1969, la loi était apparue alors comme un compromis entre ceux (surtout les petits détaillants) qui désiraient une réglementation limitative des heures d'ouverture des magasins à travers toute la province, parce qu'ils n'avaient pas la capacité de soutenir une concurrence tous azimuts, et ceux (les grands magasins à rayons et les grandes chaînes d'alimentation) qui voulaient avoir la possibilité d'ouvrir leurs établissements selon leurs besoins et les habitudes de leur clientèle.

Depuis 13 ans, cette loi a essuyé maintes attaques et dénégations, les uns se plaignant des "trous" et difficultés d'application d'une loi "qui n'a pas de dents", et les autres, d'une loi qui tue toute initiative, va à l'encontre de la libre concurrence ou encore, ne tient pas compte des besoins des entreprises et des consommateurs.

En 1975, à une époque où le débat était plutôt vif, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec avait commandé un sondage à une firme montréalaise de conseillers en marketing, Cogem Inc., pour connaître les niveaux de satisfaction ou d'insatisfaction de divers groupes de consommateurs, d'employés et de détaillants face à la loi de 1969.

Et cette étude avait démontré qu'une majorité importante des trois catégories de personnes interrogées souhaitaient le maintien à peu près intégral des dispositions de la loi.

Aujourd'hui, c'est le contexte économique défavorable au commerce de détail qui sert de toile de fond à une reprise du débat.

La Direction du commerce du ministère de l'Industrie et du Commerce a d'ailleurs créé un comité de révision de la loi qui doit, au cours de l'automne, rencontrer les groupes de marchands pour connaître leurs opinions sur des changements éventuels à la loi.

La libéralisation de la loi

Les détaillants qui veulent une libéralisation de la loi des heures

d'affaires font valoir que cette législation est devenue désuète et que le contexte économique et social a beaucoup changé depuis 1969.

"Les habitudes de travail ont changé. Il y a beaucoup plus de femmes qui travaillent à l'extérieur", explique le vice-président exécutif de la maison Eaton, M. Jean Saint-Jacques. Les statistiques prouvent d'ailleurs que le nombre de personnes occupant un emploi au Québec, en 1981, est composé de 39 pour 100 de femmes (1,046,000 sur 2,685,000) par rapport à 33,5 pour 100 en 1971 (729,000 sur 2,175,000).

Ces modifications du marché du travail ont aussi amené des changements au niveau du magasinage qui se ferait plutôt à partir de l'heure du midi, en soirée et la fin de semaine, que le matin.

M. Saint-Jacques croit également que la loi des heures d'affaires ne tient pas assez compte des différences entre les types de commerces et les besoins des grandes villes versus les régions rurales.

Pour M. Saint-Jacques, la loi pourrait tout simplement être abolie et les règles de la concurrence s'établiraient d'elles-mêmes. Il donne comme exemple la situation de 1976 (années des Jeux olympiques) où les commerces de la région de Montréal pouvaient ouvrir 24 heures par jour. "Les magasins ouvraient le soir, dit-il, mais la grande majorité d'entre eux fermaient leurs portes à 22h, parce qu'il n'y avait plus d'achalandage après cette heure."

Enfin, le représentant de la maison Eaton pense qu'une libéralisation des heures d'ouverture pourrait amener une augmentation des ventes, sans pour autant augmenter les coûts d'opération, parce que les magasins élimineraient les heures jugées improductives.

Le magasin IKEA, qui a ouvert ses portes en mars dernier à Québec,

Les discussions autour des heures d'ouverture des magasins n'ont jamais cessé depuis l'adoption de la loi en 1969. Le contexte économique actuel n'arrange pas les choses et les pressions se font de plus en plus fortes sur le gouvernement soit pour libéraliser les dispositions de la loi, soit pour en resserrer l'application. Le journaliste Vincent Cliche fait le point sur la question.

HEURES D'OUVERTURE		
	avant midi	après midi
LUNDI	9.00	5.30
MARDI	9.00	5.30
MERCREDI	9.00	5.30
JEUDI	9.00	9.00
VENDREDI	9.00	9.00
SAMEDI	8.30	5.00
DIMANCHE	FERMÉ	

Le Soleil, Jean Vallières

est aussi l'un des chefs de file de la libéralisation des heures d'affaires des établissements commerciaux.

Selon M. Pierre-A. Verreault, administrateur du magasin de Place LeBourgeois, la campagne pour amener le gouvernement à changer la loi se poursuit et une pétition a déjà recueilli 4,000 signatures de consommateurs favorisant l'ouverture de l'établissement le dimanche.

Une loi avec des dents

Cependant, les marchands qui demandent une libéralisation de la loi sont beaucoup moins importants en nombre que ceux qui exigent le statu quo.

Et ces détaillants en faveur du maintien de la loi actuelle pressent le gouvernement d'être plus sévère envers les contrevenants.

Pour ces marchands, les dispositions de la loi actuelle permettent amplement aux consommateurs d'effectuer leurs achats. Ils craignent qu'une prolongation des heures d'ouverture fasse augmenter les coûts d'opération qui se répercuteraient sur les prix des produits.

Cette opinion est partagée par plusieurs organisations de détaillants et, entre autres, par la Corporation des marchands de meubles du Québec, l'Association des détaillants en alimentation du Québec, l'Association des détaillants du Canada,

la Fédération du détail et des services du Québec et le Conseil québécois du commerce de détail.

Les employés

Les employés de magasins se sont également toujours opposés au prolongement des heures d'affaires.

Cependant dans la conjoncture économique actuelle, avec les nombreuses mises à pied résultant de fermetures ou de fusions de magasins, surtout dans le secteur de l'alimentation, les représentants syndicaux sont moins catégoriques.

M. Michel Arsenault, président du local 503 de l'Union des employés de commerce (FTQ), estime que le contexte a changé et qu'il serait maintenant difficile de s'opposer à des changements à la loi s'il était prouvé que ces changements permettraient la création d'emplois.

Les consommateurs

Enfin, il reste à considérer la volonté des consommateurs qui sont, comme le dit M. Saint-Jacques de la maison Eaton, le facteur déterminant dans ce débat.

Mais ce facteur déterminant est plutôt absent des discussions. Les consommateurs n'ont pas de voix pour se faire entendre. Tout au plus peuvent-ils être rejoints par des sondages. Celui de Cogem, en 1975, a établi que les consommateurs étaient fortement satisfaits de la loi de 1969. Qu'en est-il sept ans plus tard?

Les dispositions de la loi actuelle

Il y a deux lois régissant les heures d'ouverture des magasins au Québec: une loi provinciale datant de 1969 intitulée "Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux" et une loi fédérale, datant de 1907, concernant le dimanche et intitulée "Loi du Seigneur".

Cependant depuis plusieurs années la loi fédérale est administrée par les provinces et, au Québec, le dimanche est considéré comme un jour férié.

La loi québécoise s'applique à

environ 50,000 commerces de détail:

— Elle fixe les heures d'ouverture des magasins à 8h30 du lundi au samedi et les heures de fermeture à 18h les lundi, mardi et mercredi, à 21h les jeudi et vendredi et à 17h le samedi. Ce qui représente un total de 62 heures d'ouverture par semaine.

— Ces heures sont prolongées durant la période du 11 au 23 décembre. De plus, la loi établit neuf jours fériés où les magasins doivent être fermés.

— La loi ne s'applique pas à certains types de commerces, comme les tabagies, les restaurants, les fleuris-

ristes, les pharmacies, les vendeurs d'autos, les pâtisseries ou confiseries, etc.

— Elle ne s'applique pas non plus aux établissements qui vendent des denrées et dont le fonctionnement est assuré par trois personnes et moins par période de 24 heures. Elle ne vise pas les établissements situés dans des endroits déclarés touristiques par règlement du gouvernement (ex. le Vieux-Québec).

— Enfin, le maximum de l'amende pour les contrevenants est fixé à \$1,000 par infraction.

Entrevue avec Jean Eudes

Les lois de la suprématie américaine

Récemment, un universitaire français enseignant aux États-Unis, M. Yves Eudes, publiait aux éditions Maspéro un livre sur l'impérialisme culturel américain, où il tente d'en démontrer les principaux mécanismes. André Dionne l'a rencontré.



YVES EUDES

Agé de trente ans seulement, Yves Eudes a entrepris de décortiquer l'appareil d'exportation de la culture américaine dans le Tiers-Monde en particulier et se voit, à la parution de son livre "Le conquête des esprits" (Maspéro), un peu surpris de voir l'intérêt qu'on y porte et du rôle "d'auteur" qu'on l'y oblige à tenir face aux mécanismes de la presse qu'il ne connaît pas.



andré
dionne

Il est mal à l'aise, un peu choqué face aux intentions qu'on lui prête par la rédaction de ce volume, une sorte de thèse à caractère technique, détaillée, un peu désincarnée à la façon du produit d'un ordinateur qui décortique un appareillage complexe, multiforme pour ensuite passer à l'analyse des gestes politiques des auteurs de l'appareil.

"J'ai voulu décrire une réalité politique et non entraîner un quelconque mouvement d'opinion anti-américain.

"Je refuse que l'on considère ce livre comme un procès de l'administration américaine", disait-il au cours d'une longue entrevue à Québec, une visite de campagne pour le lancement de son volume qui a d'ailleurs reçu un accueil imposant, un peu surprenant.

La fascination

En "blue jeans", le jeune universitaire, issu d'une famille bourgeoise, détenteur de deux doctorats (sciences politiques et sociologie), embarrassé qu'on le questionne sur lui-même, raconte la genèse de cette fascination pour l'Amérique dès l'âge de 12 ans, son premier voyage à New York à 19 ans et cette longue entreprise de démonter l'appareil, les techniques, les budgets, cette machine américaine liée étroitement à la politique étrangère et au maintien de la suprématie US dans le monde.

Travaillant à l'université américaine à Paris qui d'ailleurs sera sa source principale d'information, il invente ce projet que tous lui déconseilleront de rendre à terme, le trouvant même invertébré... Seul le Chilien Armando Uribe, ancien ambassadeur en Chine sous l'Unité po-

ulaire de Salvador Allende, qui a donc connu l'application de cette mécanique américaine, le supporte tout au long des travaux de recherche.

Les mécanismes

Très vite, à travers la documentation gouvernementale (budgets, études de budgets en commission du Congrès, tous des documents qui sont publics), et des témoignages de praticiens du pouvoir (et non de théoriciens, précise-t-il), il découvre l'ensemble des appareils administratifs à caractère culturel ou voués au développement des communautés du Tiers-Monde.

Très vite également, il comprend l'importance des buts et la rentabilité politique immédiate qu'on attend de ces organismes culturels ou humanitaires, investis de missions politiques, de l'absence de cette gratuité que revêt normalement la diffusion de la culture.

Les organismes sont liés très étroitement entre eux, liés également dans leur action à la politique étrangère américaine dans telle ou telle autre partie du monde; ils ont généralement deux vocations, l'une connue, très officielle, l'autre moins.

Eudes met à jour le rôle "culturel" de la Central Intelligence Agency (CIA), les services d'espionnage américains, une dimension qui n'est pas très connue; il démonte les mécanismes d'USICA (US International Communication Agency), les programmes qui lui sont reliés, les agences contractantes et son activité sur le plan diplomatique.

Aux États-Unis, nombreux sont les organismes publics qui s'occupent de l'aide au développement. Sous la coupe de l'AID (Agency for International Development), les programmes sont conçus dans leurs ob-

jectifs politiques, fondus avec les pratiques du Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

On y découvre également les multiples facettes de l'activité des Peace Corps, nés sous le régime de John F. Kennedy, constituant une armée de jeunes Américains, pleins d'idéaux, bénévoles de la paix.

Une innovation?

Les États-Unis, estime Yves Eudes, n'ont pas innové en voulant étendre leur culture aux nations assujetties. Toutes les grandes puissances coloniales l'ont fait tout au long de l'histoire.

Où les Américains innovent, c'est dans la composition des mécanismes, la définition de leurs mandats, la coordination qu'ils ont créée entre ces divers organismes et l'usage d'une technologie nouvelle qu'ils contrôlent entièrement, devenant en cela un "agresseur moderne", utilisant une mécanique basée sur le marketing.

Le rêve américain

Les Américains qui dirigent la politique actuelle ne dérogent en rien à l'idéal américain. Ils sont en tous points fidèles aux messages lancés à la nation naissante par les fondateurs des États-Unis d'Amérique. Ils poursuivent ce "rêve américain" de sauver le monde en lui imposant ses principes de liberté, d'égalité... Cela témoigne, estime Eudes, d'une foi irrésistible dans les destinées du peuple américain.

Et globalement, les Américains eux-mêmes ne s'opposent à cette mission non sur le fond de la question mais sur les détails, la mécanique, les moyens à prendre.

Actuellement, on renoue avec la pratique du prédicateur puritain qui parcourait avant l'indépendance les

territoires de Virginie et du Maryland pour soulever le peuple contre l'occupation britannique.

Les "preachers" de toutes sectes sillonnent actuellement l'Amérique centrale surtout, supportant entre autres le régime "béné" par le Département d'Etat de Rios Montt au Guatemala dans sa chasse "aux guérilleros communistes".

Il y a donc une étroite relation entre le destin américain, les moyens utilisés pour le rendre à sa finalité et la politique étrangère des États-Unis, une relation qui est réévaluée au fur et à mesure que les conditions politiques changent.

Un réseau vulnérable

Pourtant, estime Eudes, cette structure prise dans son ensemble demeure un réseau vulnérable, marqué par la lourdeur et les erreurs administratives.

Mais ce n'est pas là sa principale faiblesse qui réside selon l'universitaire, dans les cibles d'intervention qui finalement ne forment qu'une infime partie de la population d'une ou de l'autre nation.

La structure américaine vise surtout les leaders d'opinion d'où une conception très élitiste du pouvoir. Cette élite gavée du rêve américain, de sa puissance, devient déracinée, aveugle, loin des masses populaires et de ses besoins.

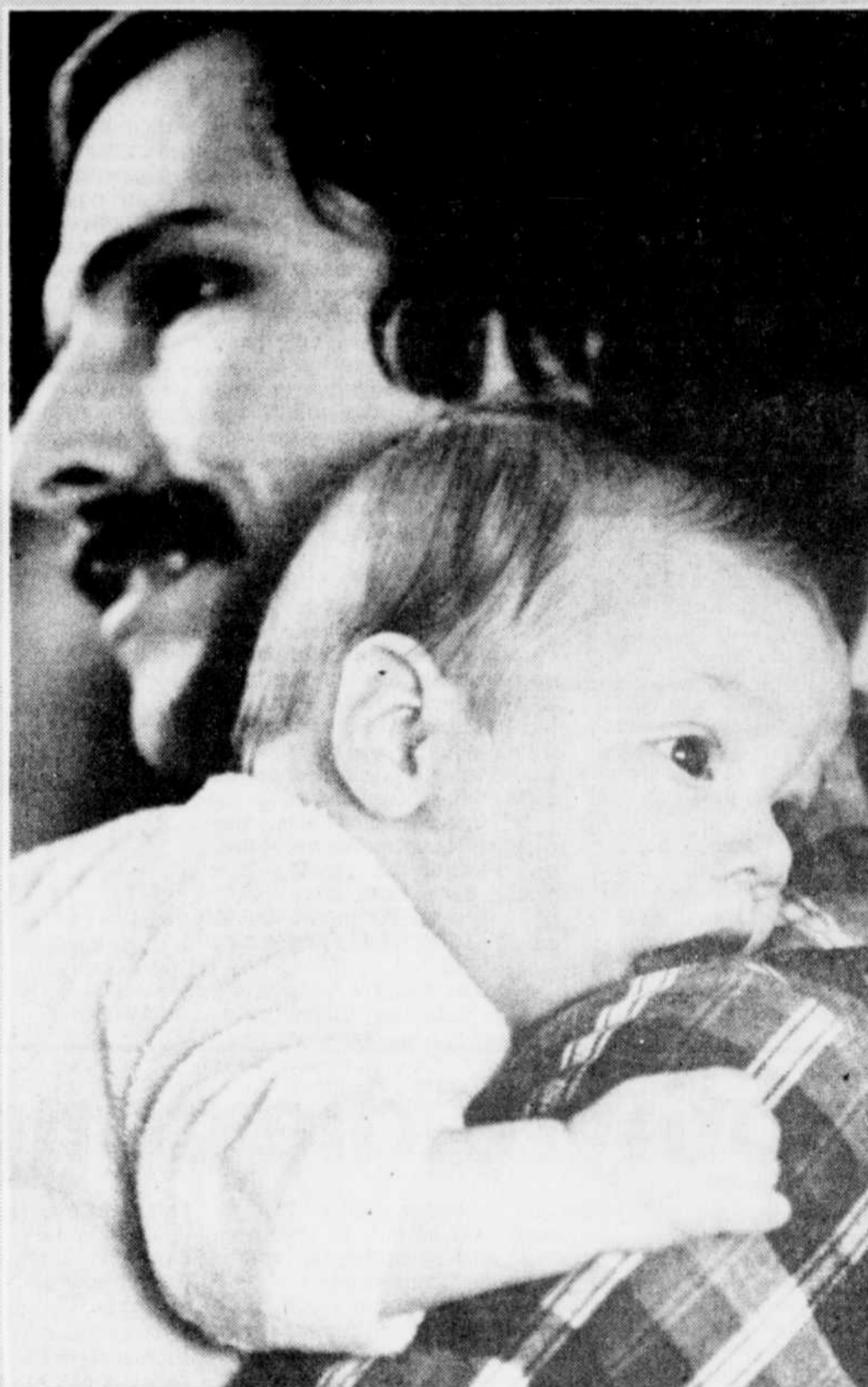
Deux exemples récents démontrent l'aveuglement de cette élite soutenue par les États-Unis, le chah d'Iran et Anastasio Somoza, dictateur renversé au Nicaragua.

Le "rêve américain" n'atteint donc pas les cultures nationales des peuples dominés et cette super-structure ne parvient qu'à contenir momentanément les mouvements nationaux sans pour autant régler le problème de fond.

La garde conjointe des enfants Voie nouvelle pour parents séparés



La notion de garde conjointe introduit la possibilité pour la mère et le père séparés ou divorcés de continuer à s'occuper ensemble de l'éducation et du bien-être de leurs enfants et ce, même s'ils habitent deux foyers différents. Les enfants ont donc deux chez-soi qu'ils habitent à tour de rôle, selon une entente prise entre les ex-conjoints. Malheureusement, la société actuelle, et particulièrement le système judiciaire, oriente la très grande majorité des couples vers le type de garde traditionnel et semble ignorer que cette possibilité existe et est vécue actuellement dans quelques familles québécoises. Françoise Simard-Oezimer, notre collaboratrice-pigiste, a tenté d'en savoir plus sur ce nouveau phénomène.



par Françoise
Simard-Oezimer

(Collaboration spéciale)

Même si femmes et hommes continuent de se marier "pour le meilleur et pour le pire", il faut bien se rendre à l'évidence: il existe de moins en moins de familles "unies pour la vie". Au Québec, le nombre des divorces n'a cessé de croître ces dix dernières années et les spécialistes prévoient qu'un mariage sur cinq se terminera par une séparation, dans l'avenir.

Le concept de famille aussi a changé. Le noyau familial est maintenant considéré comme un système ouvert où les éléments qui le composent sont appelés à se modifier. C'est ainsi que l'on parlera de "réorganisation" de la famille et non de disparition de celle-ci, après une séparation ou un divorce.

Il va de soi, cependant, que cette réorganisation doit toujours se faire en fonction des intérêts et du bien des enfants. Si le divorce peut annuler les relations conjugales, il ne dégage en rien les ex-conjoints de leur rôle de parents. Pères et mères ont toujours des devoirs et des responsabilités face à leurs enfants, même après un divorce.

Jusqu'à un passé récent, nous ne connaissions qu'un seul modèle de garde des enfants après une séparation. Un des parents en obtient la garde — la plupart du temps c'est la mère — pendant que l'autre — le père — a des droits de visite et de sortie et, bien sûr, l'obligation de payer la pension alimentaire. En cas de litige entre les parties, la justice tranche la question mais toujours selon le modèle de base. En 1980, au Québec, 14,646 enfants ont été impliqués dans des divorces. De ce nombre, 12,884 sont demeurés avec la mère(1).

Calqué sur la conception traditionnelle des rôles masculins et féminins dans la famille, ce modèle de garde allait être remis en question par les mouvements féministes de la fin des années 60, début 70.

C'est l'époque où les femmes envahissent le marché du travail, rapportent un salaire à la maison et continuent à s'occuper de leurs enfants. Elles démentent ainsi la croyance populaire voulant que seules les "femmes au foyer" soient de bonnes mères. De leur côté, les hommes s'impliquent davantage dans le soin des enfants et les tâches ménagères. La paternité active ne semble plus être une entrave à la "virilité".

Petit à petit, il a fallu l'admettre: les rôles masculins et féminins que l'on croyait depuis toujours inscrits dans la nature humaine relèvent

beaucoup plus de la culture. A preuve, certains "nouveaux maris" veulent continuer à voir à l'éducation des enfants lorsqu'ils divorcent.

Nouveau modèle

Souvent appelée **parentalité conjointe, garde conjointe, garde commune ou garde partagée**, la coparentalité* est une méthode d'éducation qu'il peut s'avérer utile d'envisager en cas de divorce ou de séparation. Elle implique la réorganisation de la famille en deux familles monoparentales autonomes. Toujours liés par leur rôle de parents, les ex-conjoints accueillent les enfants à des moments différents et continuent à voir ensemble à leur bien-être et à leur éducation. Les enfants auront donc deux foyers qu'ils habiteront à tour de rôle et seront chez eux aussi bien chez leur mère que chez leur père.

Pour leur part, les parents devront se faire à l'idée, dès le départ, que ni l'un ni l'autre n'aura la garde totale des enfants. Car, explique le juge Claire L'Heureux-Dubé(2), la garde conjointe doit être entendue dans le sens d'autorité parentale — l'ensemble des droits et des pouvoirs que la loi attribue au père et à la mère sur la personne de leurs enfants — et implique que, sauf en ce qui concerne le quotidien de l'enfant, toutes les décisions le concernant seront prises conjointement. Un parent ne peut donc pas décider unilatéralement de déménager dans une autre province avec l'idée que son enfant doit le suivre automatiquement. Peut-être le suivra-t-il, mais ce devra être le résultat d'une décision prise entre les deux coparents.

Comment ça se passe

Voilà qui nous fait réaliser que coparentaliser est une affaire de confiance, de respect mutuel et d'entente entre les conjoints. Bien souvent, ce sont ces lacunes qui les ont conduits au divorce. Je fais la réflexion à Martin Lemmens.

"C'est vrai, répond-il, au début, c'est difficile. Mais de très tendues qu'elles sont au départ, les relations deviennent plus faciles au fur et à mesure que chacun des conjoints accepte mieux la séparation. La collaboration se fait alors plus facilement. Il ne faut pas oublier que la garde conjointe consiste en une relation de travail axée sur le bien-être des enfants. On n'attend plus rien de l'autre en tant que conjoint et on finit par collaborer très amicalement en tant que coparents. Ceci demande beaucoup de maturité de leur part, je l'admets."

Lors de leur séparation, il y a quatre ans, les Lemmens s'entendaient sur un point: ils désiraient que leur divorce ait le moins possible de conséquences négatives sur Catherine et Marilou, leurs deux fillettes alors âgées de deux et quatre ans. Ils considéraient primordial que les enfants continuent à avoir des contacts fréquents et importants avec chacun d'eux et rejetaient le type de garde traditionnelle où un des parents n'a presque plus ces contacts avec les enfants.

"J'ai dû chercher longtemps, se souvient Martin, avant de trouver un type de garde qui nous convenait. J'ai finalement trouvé le petit livre de Miriam Galper(3) qui n'était pas encore traduit en français. L'édition anglaise fut notre livre de base. Pour le reste, nous avons dû inventer, innover, adapter, car nous étions seuls dans notre condition." Comment se sont-ils arrangés?

Martin vit à la campagne, son ex-conjointe à la ville. Les distances ne sont pas énormes, si bien que les deux petites peuvent continuer à fréquenter la même école, peu importe si elles sont chez leur mère ou chez leur père. A chacun des endroits, les fillettes ont leurs vêtements, leurs jeux et leurs chambres. "C'est bien important que les enfants comprennent qu'ils ne sont pas en visite différents, deux foyers différents."

En ce qui concerne l'horaire, Catherine et Marilou passent trois jours et demi chez chacun de leurs parents. "Toujours selon monsieur Lemmens, il n'y a pas de règles fixes ou idéales quant à la durée des séjours. Certains parents alternent les années entières, d'autres iront jusqu'à partager la journée en deux, lorsqu'ils habitent à proximité. Il y a quand même certaines erreurs à éviter. Par exemple, que l'enfant passe une journée avec l'un et le lendemain avec l'autre. Varier trop souvent l'horaire n'est pas bon car l'enfant ne sait jamais où il sera le lendemain. Un enfant s'adapte très bien au fait d'avoir deux résidences, mais il a besoin de savoir, de comprendre où il sera et quand il y sera."

Côté financier, tout est possible. Lorsqu'on a fini par s'entendre sur autant de points, ce dernier ne fait pas de problème. Disons que certains parents partagent complètement les dépenses des enfants, tandis que des pères doivent payer une pension alimentaire complète à la mère lorsque celle-ci ne travaille pas.

Maturité

Quelles attitudes caractéristiques sont celles des parents

et des enfants en situation coparentale? La plupart des enfants se sentent bien et fonctionnent bien. Les demoiselles Lemmens sont des plus heureuses et épanouies. Leur père me fait remarquer combien ses petites sont débrouillardes et indépendantes pour leur âge (6 et 8 ans). "Hier, raconte-t-il avec une pointe de fierté dans les yeux, elles devaient prendre l'autobus scolaire pour aller chez leur mère. Aujourd'hui, elles m'attendent à la garderie. Jamais elles ne se trompent. Je n'ai encore jamais reçu un appel me disant qu'elles s'étaient rendues au mauvais endroit."

La coparentalité permet effectivement à l'enfant de s'adapter à une plus grande variété de situations. Ce que les études révèlent à ce niveau, c'est le fait que les enfants en garde conjointe ne vivent pas comme dans les autres séparations les réactions de deuil, d'abandon et de perte face au parent absent. Ceci est normal puisqu'ils continuent à vivre avec leurs deux parents. De plus, un facteur qui n'est pas à négliger est le fait que les coparents se sentent bien eux-mêmes étant donné qu'ils ont réussi à dépasser leurs conflits personnels.

"Bien sûr, constate monsieur Lemmens, tout ne va pas toujours comme tu voudrais. Mais au bout du compte, tu réalises que cette alternative est beaucoup mieux que celle de "père du dimanche". Et il me raconte combien sont importants pour lui les moments d'intimité qu'il vit avec ses deux filles. "Le temps que l'on passe ensemble nous permet de sentir notre amour, de le vivre et de se le dire. C'est très important pour les enfants de savoir qu'elles peuvent compter et sur leur mère, et sur leur père, même s'ils ne vivent plus ensemble."

L'absence des enfants qui, au début est vécue difficilement par la mère, en vient à être ressentie comme un luxe, un plaisir pour elle, à la longue. Certaines recommencent à étudier, en profitent pour travailler à temps partiel. Une chose est certaine, elles ont plus de moments de loisirs et sont beaucoup plus disponibles pour les enfants que si elles avaient à s'occuper 24 heures sur 24, sept jours par semaine. La tâche leur paraît beaucoup moins exigeante et pénible.

C'est évident que certains parents ne pourront jamais coparentaliser. Des personnes qui manquent de maturité, ont des problèmes d'alcool, des parents violents ou simplement instables ne pourront connaître une telle expérience. Est-ce pour cela que les autorités sont si discrètes en la matière? Nulle part, on ne retrouve la notion de garde

conjointe dans la loi du divorce; aucune procédure judiciaire n'est prévue à cette fin et, bien souvent, les experts (psychologues, avocats, travailleurs sociaux, etc...) n'en parlent même pas aux conjoints.

Les effets

Le concept est encore nouveau. Peu de recherches ont été faites dans le domaine. Et, comme il fallait s'y attendre, tous les spécialistes ne s'entendent pas sur la question. Selon certains, il est encore trop tôt pour se prononcer sur les effets d'un tel type de garde.

Au Service d'expertise psychosociale de la cour supérieure de Québec, on ne possède pas encore de statistiques pouvant nous éclairer sur le sujet. La responsable, madame Pierrette Brisson-Amyot, nous révèle toutefois que les cas isolés dont elle a entendu parler semblent être positifs.

Gilles Poirier du Centre des services sociaux de Québec étudie la question des enfants du divorce depuis nombre d'années. Ce qui est essentiel pour le moment, affirme-t-il, c'est d'amener les deux parents à vivre une relation significative avec leurs enfants, peu importe le type de garde envisagé. "Les recherches tendent effectivement à démontrer que les enfants qui s'en sortent le mieux sont, soit ceux qui peuvent conserver une vraie relation avec leurs deux parents, soit ceux dont les parents résolvent leur crise et s'en sortent de façon positive. L'enfant est parfois plus influencé par la façon dont les parents vivent leur divorce que par la séparation elle-même."(4)

Il n'y a pas si longtemps, seule la famille intacte était vue comme un environnement propice au développement et à l'épanouissement des enfants. Au cours des dernières années, de nombreux couples n'ont pu atteindre cette situation idéale et ont prouvé qu'on pouvait éduquer un enfant de bien d'autres façons. Il est quand même intéressant de constater que la coparentalité peut être une nouvelle avenue à explorer lorsque survient l'éclatement du couple.

(1) Statistique Canada — La statistique de l'état civil, Cat. no 84,205, Vol. II "Mariages et divorces".

(*) Selon certains auteurs, ce néologisme (de l'anglais "coparenting") conviendrait mieux que garde conjointe ou partagée. D'autres auteurs parlent de parentalité conjointe, garde commune (shared custody et joint custody).

(2) L'HEUREUX-DUBÉ, Claire — "La garde conjointe, concept acceptable ou non?" in Revue du Barreau, Tome 39, numéro 5, sept.-oct. 1979.

(3) GALPER, Miriam — Le guide pour parents séparés ou divorcés, Éditions Québecor, Montréal, 1979.

(4) TREMBLAY, Jacques — "Pour mieux vivre un divorce". Entrevue effectuée avec Gilles Poirier in Convergences, Revue des CSSQ, décembre 1981.

SCIENCE

L'ataxie de Friedreich

Une nouvelle méthode de recherche mène à un premier résultat concret

par Pierre Martel

Il y a maintenant un peu plus de huit ans, le Dr André Barbeau, directeur du département de neurobiologie à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, acceptait de faire des recherches sur l'ataxie de Friedreich et convainquit quelques dizaines de collègues d'embarquer dans une nouvelle approche de recherche.

Ce faisant, le groupe de chercheurs mettait au point une nouvelle approche innovatrice qui, jusqu'à maintenant, a permis de faire certains progrès. "On a maintenant réussi à localiser le siège de l'ataxie de Friedreich. On peut maintenant s'attaquer à la cause de cette maladie", de confier le Dr Barbeau à l'occasion du 51e congrès annuel du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, congrès qui s'est déroulé dans la Vieille Capitale, du 12 au 18 septembre.

En 1974, Claude Saint-Jean, après plusieurs mois d'insistance et une somme de \$50,000 obtenue de diverses compagnies, réussit à convaincre le Dr Barbeau d'entreprendre des recherches sur l'ataxie de Friedreich, cette ma-

ladie qui affecte au moins 600 jeunes Québécois dont l'espérance de vie ne dépasse pas 30 ans.

"Jusqu'alors, il y avait deux approches généralement retenues pour faire de la recherche fondamentale. Soit qu'un chercheur ait une idée et, à partir de celle-ci, fasse une demande de subvention auprès d'organismes. Soit que le gouvernement ait des fonds disponibles et, à partir de ceux-ci, commande des recherches sur un sujet précis comme, par exemple, la cigarette", d'affirmer le Dr Barbeau.

Nouvelle méthode

Tout en insistant sur le fait que les deux méthodes traditionnelles sont aussi valables que la nouvelle méthode mise au point par lui et son équipe, le Dr Barbeau est quand même fier de pouvoir dire que le Québec a innové dans le domaine de la recherche médicale.

"Notre modèle n'est pas meilleur que les autres. Mais, on en est fier parce qu'il nous a permis de réaliser certains progrès dans la recherche de la cause de l'ataxie de Friedreich", soutient-il.

Perçu comme un contestataire dans les milieux mé-

dicaux, le Dr Barbeau décide d'utiliser le \$50,000 mis à sa disposition par Claude Saint-Jean pour mettre à l'épreuve ses convictions de chercheur.

Dans un premier geste, il met sur pied un comité scientifique composé d'une soixantaine de chercheurs de plusieurs disciplines. Ceux-ci sont recrutés dans les hôpitaux affiliés aux quatre facultés de médecine du Québec.

En l'espace de six mois, le comité scientifique fait le point



Le Dr André Barbeau, directeur du laboratoire de neurobiologie de l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

sur les connaissances actuelles et publie un numéro sur l'ataxie de Friedreich et tente d'établir les avenues possibles de recherche.

Après la mise à jour des connaissances sur la maladie, le groupe de chercheurs définit son protocole de recherche. Cela étant fait, une première étape pratique s'amorce. Une cinquantaine de patients seront hospitalisés pendant près d'un mois dans des hôpitaux de Montréal, Québec et Sherbrooke.

"Ces tests très poussés nous ont permis de déceler 11 indices ou si vous voulez onze avenues de recherche. Après de multiples consultations, nous en avons retenu quatre qui nous semblaient très prometteuses", d'expliquer le neurobiologiste.

Membrane

C'est à ce moment que la recherche du groupe s'est écartée des sentiers traditionnels. Plutôt que de demander à un chercheur en particulier de poursuivre l'investigation, le groupe a innové en cherchant les meilleurs experts disponibles sur des aspects spécifiques.

"Nous avons alors procédé

par contrat avec chaque chercheur-spécialiste. Par exemple, prenons le spécialiste en taux de moutarde dans le sang (un exemple irréaliste mais qui permet d'expliquer la méthode retenue). Au lieu de faire une recherche générale sur le taux de moutarde dans le sang, il a dû voir, à notre demande, si la moutarde dans le sang avait un lien avec l'ataxie de Friedreich", d'expliquer le chercheur de l'Institut de recherches cliniques.

Cette façon de procéder a permis au groupe de découvrir que la carence ne se trouvait pas dans les quatre indices retenus mais plutôt dans le contenant, soit la membrane entourant ceux-ci.

En fait, on est maintenant certain que le trouble se situe au niveau de l'absorption de la thaurine, un acide aminé. "On a réussi à trouver le court-circuit. Il faut maintenant trouver la cause de celui-ci", d'expliquer le Dr Barbeau.

Image

Le neurobiologiste vulgarise la démarche utilisée par son groupe de chercheurs de la façon suivante: "Dans une première étape, on a découvert que le court-circuit était dans l'île

de Montréal. Dans un second temps, le problème a été localisé dans l'Ouest de Montréal. Par la suite, on l'a circonscrit dans la rue Sherbrooke. Enfin, dans une quatrième étape, on a trouvé l'édifice où se trouve le court-circuit", de soutenir celui-ci.

En d'autres termes, le groupe de chercheurs a réussi à découvrir le siège de l'ataxie de Friedreich. La prochaine étape devrait permettre de trouver la cause.

Mais, de révéler le Dr Barbeau, il y a encore énormément de chemin à parcourir. Après avoir trouvé la cause, il faudra trouver un traitement. Il faudra encore quelques années de recherches et, malheureusement, selon le médecin, les fonds se font plus rares en raison notamment du contexte économique.

En terminant, le Dr Barbeau ne manque pas de signaler une statistique intéressante permettant de situer davantage la méthode innovatrice utilisée. Depuis le début des travaux du groupe de recherche sur l'ataxie de Friedreich, un total de 194 chercheurs de sept pays différents a été impliqué. De plus, 122 articles médicaux ont été produits sur la maladie.

Hypothyroïdie congénitale: nouveaux progrès

par Pierre MARTEL

Déjà considéré comme une autorité mondiale en matière d'hypothyroïdie congénitale en raison des tests de dépistage qu'il a mis au point, le Dr Jean H. Dussault continue d'apporter une contribution importante à la recherche sur cette maladie.

En effet, dans son laboratoire du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL), le Dr Dussault vient d'établir, en effectuant des recherches sur des rats, que l'hormone thyroïdienne joue un rôle important dans le développement des neurones au cours des derniers mois de la gestation.

Longtemps, on a cru que le cerveau se développait après la naissance. Or, les dernières recherches du Dr Dussault prouvent que ceci n'est pas complètement vrai. Elles indiquent plutôt qu'une faible présence d'hormone thyroïdienne dans les derniers mois de la gestation peut entraîner des dommages irréversibles.

Les résultats obtenus sur les rats sont, par ailleurs, confirmés par les données cliniques colligées par le Dr Dussault.

En effet, ce dernier, qui est responsable du dépistage de l'hypothyroïdie congénitale pour tout le Québec, a compilé toutes les données relatives à un certain nombre d'enfants hypothyroïdiens décelés depuis 1974, année au cours de laquelle le Québec est

devenu le premier Etat au monde à rendre obligatoire le test permettant de déceler l'hypothyroïdie congénitale à la naissance.

Tous les parents se rappelleront que, trois jours après la naissance, leur poupon s'est fait piquer sur le talon. Une des cinq petites gouttes de sang prélevées à ce moment permet, après analyse, de savoir si le bébé souffre d'hypothyroïdie congénitale (il y a un cas sur 4,000 naissances).

Or, l'hypothyroïdie congénitale, si elle n'est pas soignée dans les trois mois suivant la naissance, entraîne le crétinisme.

Données

A partir du fait que le Québec a innové en rendant obligatoire le test de dépistage, le Dr Dussault a pu suivre de très près un nombre important d'enfants décelés depuis 1974.

Les données cueillies par le chercheur indiquent que 90 pour 100 des enfants traités à temps (au cours des trois premiers mois suivant la naissance) deviennent des enfants normaux. Environ 10 pour 100 des enfants vont présenter certains troubles à l'âge de trois ans.

Mais, l'équipe du CHUL est maintenant en mesure de déceler à l'âge de 18 mois les enfants hypothyroïdiens qui auront des problèmes à l'âge de trois ans.

Un lien

Le Dr Dussault établit un lien

entre ses expériences sur les rats et les résultats cliniques obtenus dans le traitement des enfants hypothyroïdiens.

"Les enfants présentant les plus basses concentrations d'hormones thyroïdiennes à leur naissance sont ceux qui forment le 10 pour 100 d'enfants traités susceptibles de présenter des troubles à l'âge de trois ans. On peut donc supposer que ceux-ci ont subi des dommages irréversibles dans les derniers mois de la gestation, comme on l'a observé chez les rats", explique-t-il.

"Si nos résultats semblent indiquer que les dommages peuvent être irréversibles, d'une part, ils semblent indiquer, d'autre part, qu'une intervention rapide à l'âge de 18 mois peut améliorer grandement l'avenir de ces enfants grâce à un entourage psychologique.

Pendant que le Dr Dussault apportait une nouvelle contribution à la recherche sur l'hypothyroïdie congénitale, une équipe de chercheurs de Toronto réussissait, il y a quelques mois, à mettre au point un test permettant de déceler l'hypothyroïdie chez le foetus.

Selon le Dr Laura Bachrach, il est maintenant possible de déceler cette maladie chez les mères présentant de gros risques d'accoucher un enfant hypothyroïdien. Toutefois, il reste à trouver une façon d'acheminer le

médicament au foetus. Ce qui, estime-t-elle, est très complexe.

Un leader

Les développements énoncés par les docteurs Bachrach et Dussault ont été présentés, il y a quelques jours, dans la Vieille Capitale à l'occasion du congrès annuel de l'Association américaine de la thyroïde.

Ce congrès a permis à quelques journalistes d'apprendre que le Dr Dussault est considéré comme un leader mondial dans le domaine de l'hypothyroïdie congénitale. Des collègues américains et européens parlent de l'équipe du Dr Dussault en l'appelant "l'école de Québec".

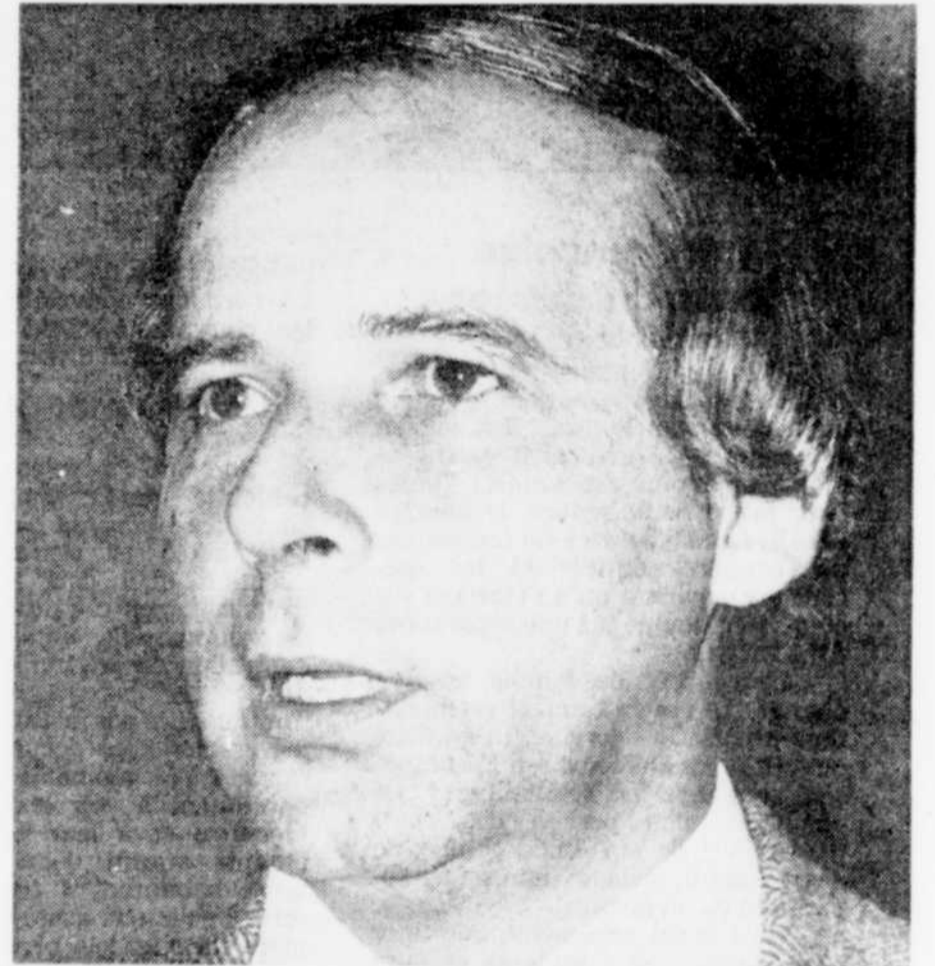
En outre, toujours dans ce domaine, les yeux des chercheurs sont tournés sur ce qui se fait au Québec. En 1974, le Québec devenait le premier endroit au monde à rendre obligatoire le test de dépistage de l'hypothyroïdie congénitale. Avec le résultat que les données les plus détaillées sur le traitement de cette maladie proviennent de la Belle Province.

Les tests de dépistage mis au point par le Dr Dussault et son équipe sont maintenant obligatoires dans toutes les provinces canadiennes, dans 48 Etats américains et dans la plupart des pays européens.

Avant l'imposition obligatoire du test de dépistage, seulement le tiers des bébés atteints d'hypothyroïdie était dépisté à temps

pour être traité efficacement. Environ 80 pour 100 des deux tiers d'enfants non dépistés présentaient un quotient intellectuel

inférieur à 85. Or, maintenant, seulement 10 pour 100 des enfants hypothyroïdiens ont un quotient intellectuel inférieur à 85.



Le Dr Jean H. Dussault, endocrinologue et directeur du laboratoire de biologie du développement au CHUL.

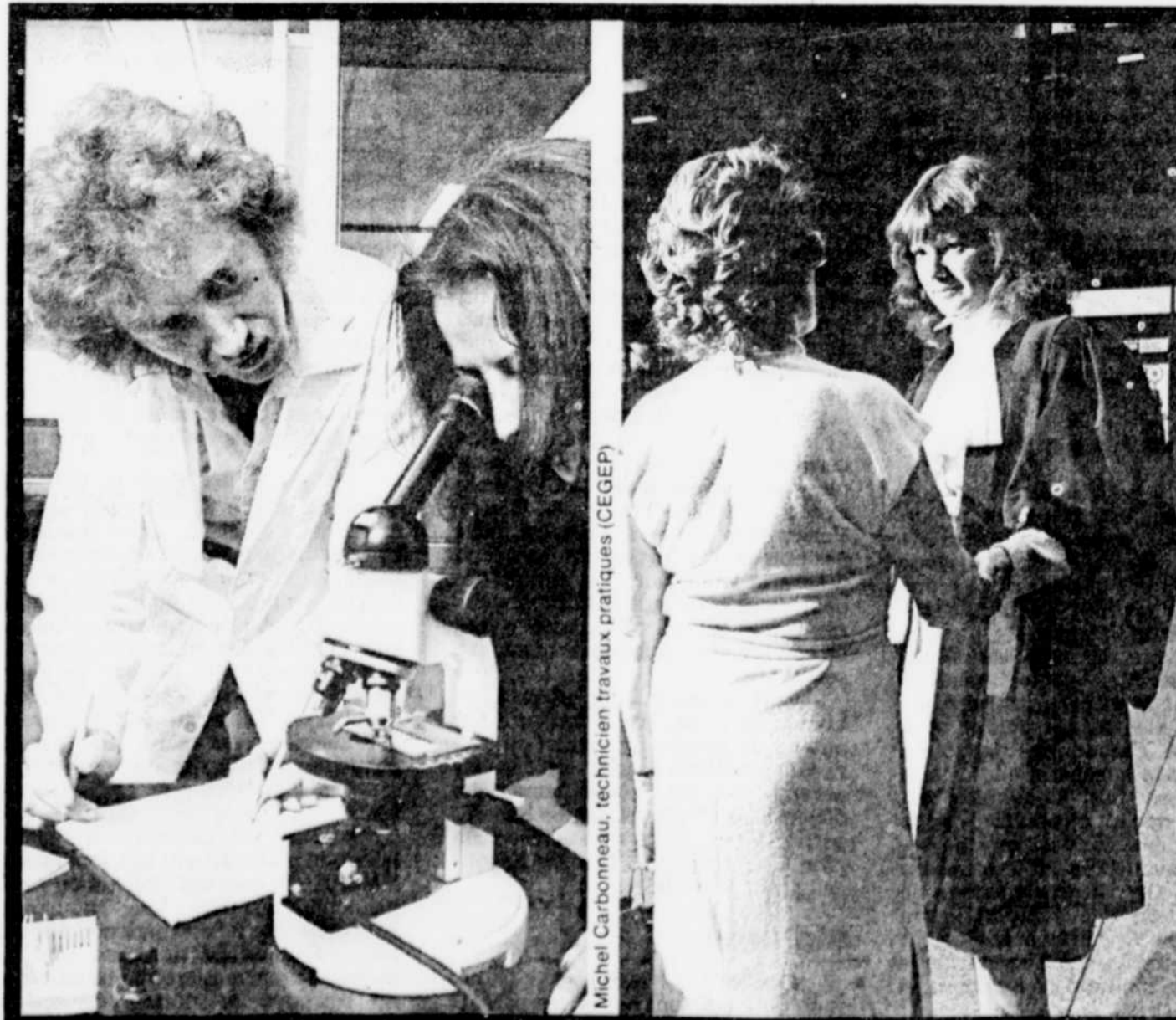
THERAPIE ET INFORMATIONS SEXUELLES

— Individuelles, de couple, de groupe.
— Pour toutes difficultés sexuelles (problèmes d'intérêt, de désir, d'excitation sexuelle, troubles d'érection et d'éjaculation, difficultés orgasmiques et de communication sexuelle).
MARCEL COUTURE
M.A. en sexologie
822-0959
Service téléphonique: 24 heures.

Semaine de la clémence à la Bibliothèque de Québec

Prêt gratuit des volumes en retard à la Bibliothèque de Québec!
Si oui, c'est le temps ou jamais de les remettre.
Pendant une semaine la Bibliothèque vous accorde le pardon.
Vous n'avez aucune amende à débours.

du 27 septembre au 3 octobre



Michèle Carbonneau, technicienne travaux pratiques (CEGEP)

Michèle Sasseville, avocate à l'aide juridique

On travaille pour vous

LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC

ÉCONOMIE

Les magasins Coop retrouvent graduellement leurs moyens d'action à tous les niveaux

par Jean-Charles GRENIER

La faillite de la Fédération des magasins coop n'aura pas eu raison des coopératives locales de consommation qui viennent de compléter les ententes avec leurs nouveaux grossistes et qui s'apprennent dans certains cas à se donner des services par le biais de fédérations régionales.

Après le choc du début de l'été, en juin, les coopératives locales, notamment avec le concours du comité provisoire de relance, se sont tournées vers d'autres grossistes afin de s'assurer des approvisionnements nécessaires à la bonne marche de leur activité commerciale.

C'est ainsi que la plupart des grands magasins Coop et Cooprix, qui avaient recourus à la fédération comme grossiste, ont accepté la proposition du groupe Métro-Richelieu-Epiciers unis. Les contrats, signés par chacune des quelque 50 coopératives intéressées ont permis de compléter l'entente finalement conclue mercredi. Ces contrats portent sur une période de trois ans et sont révisibles en vertu d'avis de 60 jours.

Les magasins Coop de Montréal, qui avaient leur propre grossiste, achemineront vers Métro-Richelieu-Epiciers unis le même montant environ qu'ils dirigeaient à la fédération en tant que grossiste, soit environ quelque \$10 millions sur les \$40 millions d'approvisionnements annuels. C'est un marché potentiel de \$125 millions dont hérite le groupe Métro dans son activité de grossiste. Huit coopératives de consommation du Bas-Saint-Laurent feront appel, pour leur part, aux services de la maison L.R. d'Anjou de Rimouski, un important grossiste de cette région. Cinq coopératives de la baie des Chaleurs se tourneront aussi vers un grossiste local. Les approvisionnements atlantiques de Matapédia.

Le groupe Proviso, qui s'est assuré le rôle de grossiste auprès de la coopérative de Portneuf, assumera aussi cette fonction auprès des quelques autres petites coopératives, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

C'est aussi dans cette dernière région que ce retour aux sources, imposé par la faillite de la fédération, a entraîné des retombées régionales particulières comme le soin qu'on a pris de confier à la Chaîne coopérative du Saguenay l'approvisionnement en viande et à une entreprise de transport de la région les contrats pour l'acheminement des produits du grossiste provincial.

Cette diversité dans les sources d'approvisionnement ainsi que l'accent mis sur les retombées régionales démontrent bien, aux yeux de la présidente Diane Allard-Brison, du comité provisoire de relance des coopératives de consommateurs du Québec, que c'est la volonté des coopératives qui a prévalu. La base a imposé ses choix plutôt que de s'en laisser dicter ou, plus simplement, suggérer par les instances provinciales, ce qu'elle voulait parfois la tradition du temps de la Fédération des magasins coop.

Un lien Voilà donc assurée la fonction de grossiste exercée par la fédération disparue.

Son rôle de catalyseur, d'animateur ou de dispensateur de services doit cependant être assuré à divers niveaux. La tournée provinciale, complétée par le comité de relance exception faite de l'Abitibi, a permis de saisir, et surtout d'évaluer, les besoins et les volontés des coopératives locales qui se montrent prudentes dans l'établissement de structures de rechange.

Les comités de gérants de magasins ont pris plus d'importance et la cohérence dans l'activité des coopératives émane bien souvent d'eux.

Il est encore trop tôt pour envisager la remise sur pied d'une structure provinciale. Chat échaudé craint l'eau froide et les coopératives locales sont libres de leurs engagements. Mais déjà la tendance vers une mise en commun se manifeste, les co-

opératives du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent rejoignant la création de fédérations régionales.

Sans hâte, les coopératives se redonnent les outils d'un mouvement. Mais à leur mesure et à leur rythme. Le comité provisoire de relance, composé de représentants de toutes les régions de la province, une vingtaine en tout, s'assure, pour sa part, de maintenir un lien entre les différents magasins Coop et de répondre, de façon pratique, à des besoins bien particuliers dans la mesure de ses moyens.

Une première occasion de faire oeuvre pratique a été donnée au comité provincial dans les négociations avec Coop interprovincial. Ne faisant affaires qu'avec une entité provinciale, Coop interprovincial ne pouvait conclure d'entente individuelle avec les coopératives pour la distribution de ses produits de marque "Coop".

C'est donc le comité qui a conclu l'entente qui permettra de revoir sur les étagères les produits "Coop" fort prisés des habitués des coopératives de consommateurs.

La prudence d'abord

par Jean-Charles GRENIER

La faillite de la Fédération des magasins coop aura pu servir au rétablissement de certaines coopératives qui ont ainsi pu assainir leur situation financière.

Il en va ainsi à Donnamona où une proposition des créanciers, acceptée par la coopérative locale, a permis à cette dernière d'éponger une lourde dette contractée envers la Fédération des magasins coop et de repartir à neuf.

Une situation cependant qui risque de ne pas se répéter aussi souvent qu'on le souhaiterait, les pertes subies dans l'aventure de la fédération pouvant s'avérer funeste dans les cas où les sommes atteignent des niveaux élevés.

C'est pourquoi, l'atmosphère est à la prudence au sein du milieu de la coopération amené à se pencher sur le sujet comme ce fut le cas au cours d'une entrevue avec la présidente Diane Allard-Brison, du comité provisoire de relance des coopératives de consommateurs du Québec, et du coordinateur Gaston Dubé, du Conseil de la coopération depuis la fin de la Fédération des magasins coop.

Prudence aussi de ce comité qui ne cherche pas à rétablir à la hâte une nouvelle fédération sans la motivation des coopératives et des coopérateurs de la base. Une prudence qui n'empêche pas l'action et surtout la volonté de ses

membres, comme de ses personnes-ressources du ministère des Institutions financières et Coopératives, du Mouvement Desjardins et de la Société de développement coopératif, de maintenir bien présent le lien entre les coopératives et garantir ainsi la survie du mouvement pendant que la tempête passe.

Une survie qui allait de soi aux lendemains de la faillite de la fédération car, selon les mots mêmes de Diane Allard-Brison, "il n'existe pas de mésentente entre les coopératives".

Pas question donc de rompre des liens qui permettent les échanges fructueux entre coopérateurs. Mais cette fois, l'initiative appartient vraiment aux coopératives locales, le comité provincial veillant aux échanges, et les facilitant selon la mesure de ses faibles moyens.

L'approvisionnement

des magasins étant maintenant assuré, le comité porte son travail de telle sorte que les coopératives locales ne s'isolent. Le dialogue se poursuit et les sujets ne manquent pas comme en fait foi la longue liste de éléments qui seront traités, la semaine prochaine, lors de la réunion des membres du comité: publicité nationale, projet de relance des anciens employés de la fédération membres de la CSN, coordonnateurs avec les grossistes. Ce sont là quelques-uns de la quinzaine de sujets qui seront alors abordés pour approbation, étude ou rejet.

Et déjà ces intervenants espèrent faire plus que maintenir le bateau à flot, tirant inspiration et prenant exemple de l'ouverture d'un géant Cooprix, à Montréal, le 15 novembre.

Un événement qui redonne confiance.



Le Soleil, Gilles Lafond

Il est parfois avantageux d'investir des sommes non déductibles dans un REER



marcel boutin
votre argent

Q. — Je participe au régime de pension de mon employeur et je contribue à un Régime enregistré d'épargne-retraite pour un montant de \$500 pour combler la différence jusqu'à \$3,500 par année. J'aimerais bien verser dans mon REER un montant additionnel de \$1,000 à \$1,500, mais je ne veux pas encourir de pénalité au fédéral. Si je comprends bien, le montant additionnel de \$1,000 ou \$1,500 que je veux placer dans mon REER ne serait pas déductible de mon revenu imposable. Quels seraient les avantages de déposer plus d'argent dans mon REER et jusqu'à quelle limite puis-je le faire? J'ai 53 ans et j'ai l'intention de prendre ma retraite dans sept ans. V.P.

R. Dépendant des circonstances, il pourrait être intéressant, en raison surtout du report de l'imposition des intérêts, de verser des contributions excédentaires dans un Régime enregistré d'épargne-retraite afin que le revenu de placement tiré des contributions excédentaires s'accumule libre d'impôt même si l'argent investi n'est pas déductible.

Veillez noter qu'aucune pénalité ne s'applique dans la mesure où vous versez, au total, une somme n'excédant pas \$5,500 par année dans votre REER ou celui de votre conjoint. Cependant, comme vous le mentionnez, la contribution excédentaire ne donnera lieu à aucune déduction. Il importe d'ajouter que l'argent investi, de même que les revenus qui se sont accumulés seront tout de même imposables lors du retrait des fonds de votre REER.

Par ailleurs, si vous versez plus de \$5,500 par année dans votre REER, l'excédent de \$5,500 sera assujéti à une pénalité d'un pour cent par mois, payable par vous, et cela aussi longtemps que votre régime ne vous aura pas restitué cet excédent.

Tenant compte de ce qui précède, la période prévue pour l'accumulation des intérêts, en franchise d'impôt à l'intérieur d'un REER, devrait être le principal facteur à considérer avant de décider s'il est vraiment avantageux de verser des montants non déductibles dans un REER.

Dans l'hypothèse où une contribution excédentaire de \$2,000 est effectuée dans votre Régime enregistré d'épargne-retraite, que ce montant y est investi à 13 pour 100 pendant dix-sept ans, que votre taux d'imposition actuel et futur demeure, disons, à 50 pour 100, que vous profitez déjà de la déduction de \$1,000 au titre des revenus de placement, cette contribution serait plus profitable, après impôt,

qu'un investissement identique hors de votre REER.

Selon les calculs de M. Raymond Fortier, C.A. du cabinet de comptables Caron, Bélanger, Dalloire, Gagnon & Associés, cette contribution excédentaire de \$2,000 au REER produirait un rendement net, après impôts, de \$5,986 au bout de la période, alors que l'investissement en dehors du REER rapporterait \$3,834, soit une différence de \$2,152.

Dans votre cas, il y aurait lieu d'abord d'explorer d'autres possibilités pour atteindre votre objectif. Il faudrait d'abord déterminer si vous-même et votre conjoint profitez pleinement de l'exemption de \$1,000 au titre de revenus de placement.

Ensuite, vous devriez considérer les économies fiscales qui peuvent être réalisées grâce à un investissement dans des contrats de rente différés, dans le Régime d'épargne-actions du Québec, etc.

Selon M. Fortier, il y aurait lieu également d'examiner éventuellement les incidences fiscales que comportent deux nouvelles initiatives, fédérales dans le budget du 28 juin dernier, à savoir un Régime enregistré de placement-actions (REPA) dans lequel les sommes placées par des particuliers en actions ordinaires cotées de sociétés canadiennes imposables seraient indexées de façon que seule la partie du gain en capital couru qui dépasse le taux d'inflation soit imposable, et un système de certificats de dépôt à terme indexés, émis par les institutions financières, sur lesquels l'intérêt gagné ne serait imposable que dans la mesure où il dépasse le taux courant d'inflation.

On devrait en savoir davantage à ce sujet lorsqu'un comité de représentants du secteur privé chargé d'examiner les propositions fédérales fera incessamment des recommandations sur leur bien-fondé et la meilleure façon de les appliquer.

Ecrivez-nous

Nous vous invitons à soumettre vos questions ou problèmes sur la gestion de vos économies, le placement et la finance en général.

Les lettres devront être signées et comporter le nom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur afin d'en vérifier l'authenticité si nécessaire. La confidentialité de cette correspondance sera respectée.

Toutes les lettres seront considérées, bien qu'il soit impossible de répondre à toutes les questions, vu l'abondance du courrier. Nous ne pouvons non plus communiquer personnellement avec les lecteurs si tel était leur désir. L'acheminement de renseignements par la poste est donc à écarter.

Veillez adresser vos lettres comme suit:

Chronique "Votre argent"
LE SOLEIL L.T.E.E.
390 est. rue Saint-Vallier
Québec, G1K 7J6.

Salon de l'acheteur: c'est complet

Une soixantaine d'entreprises de toutes sortes de l'Est québécois seront présentes au premier Salon de l'acheteur, manifestation organisée par la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain dans le cadre

de sa Semaine annuelle de l'industrie. Conçu pour "faire mieux valoir et connaître la capacité industrielle", ce salon s'adresse d'abord et avant tout aux acheteurs des grandes entreprises et des gouvernements supérieurs,

invités à venir découvrir à Québec de nouvelles sources d'approvisionnement. Clôturant la Semaine de l'industrie, ce Salon de l'acheteur se tiendra au Centre municipal des congrès de Québec, du 11 au 13 novembre.

81.12
- 1/20
LE DOLLAR

AVIS JUDICIAIRE
AVIS est par la présente donné, en vertu de l'article 31 de la Loi des Pouvoirs spéciaux des Corporations (L.R.Q. 1977, c. P-16), que la garantie créée par l'acte de fidéjussion entre Pamedco Equipement Médical Ltée et Trust Général du Canada, es-qualité de fidéjussissaire, passé le 2 novembre 1977 devant Me Vallier Villeneuve, notaire, et enregistré le 2 novembre 1977, à la division d'enregistrement de Lévis, sous le numéro 213286 est devenue exécutoire.

LALIBERTÉ, LANCTOT, MORIN & ASSOCIÉS
Agent - Trust Général du Canada en sa qualité de fidéjussissaire pour les détenteurs d'obligations de Pamedco Equipement Médical Ltée
LALIBERTÉ, LANCTOT, MORIN & ASSOCIÉS
Par: Marc Shredy, c.s.
2, Place Québec, suite 536
Québec (Québec) G1R 2B5
Tel.: (418) 522-7001
Québec, ce 16e jour de septembre 1982.

samson, belair inc.
1, Parc Samuel-Holland
Bureau 250
Québec G1S 4P2
Téléphone: (418) 681-4467

SYNDICS-LIQUIDATEURS

APPEL D'OFFRES
ENTREPOT DU DISQUE DE QUEBEC INC.
4660, 4E AVENUE
CHARLESBOURG
QUEBEC

SAMSON, BELAIR INC., SYNDICS LIQUIDATEURS en sa qualité d'agent pour une banque à charte, demande par la présente, des offres d'achat pour les biens décrits ci-dessous.

Des soumissions cachetées, portant clairement sur l'enveloppe, la mention "Soumission de ENTREPOT DU DISQUE DE QUEBEC INC." et accompagnées d'un chèque vise représentant 10% de la soumission seront reçues au bureau de l'agent au 1, Parc Samuel-Holland, bureau 250, Québec G1S 4P2, le lundi 4 octobre 1982 jusqu'à 16h30 pour l'achat des actifs suivants:

1-Disques et cassettes	42 569,21\$
2- Accessoires	578,58
3- Equipement de magasin	11 150,45
4- Equipement de bureau	256,00
5- Moto Kawasaki 1981	1 800,00
TOTAL	56 354,24\$

On pourra se procurer la liste et la description détaillée des biens lors de la visite des actifs. Les biens pourront être examinés entre 9h00 et 12h30 et entre 13h30 et 17h00, le 29 septembre 1982.

CONDITIONS DE VENTE:
Les conditions de vente seront fournies lors de la visite des actifs ou peuvent être obtenues au bureau de l'agent. Les conditions de vente font partie intégrante de chaque offre de soumission et la responsabilité en incombe à chaque soumissionnaire d'obtenir une copie des conditions de vente de l'agent.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
Tous les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions au bureau de l'agent au 1, Parc Samuel-Holland, bureau 250, Québec G1S 4P2, le lundi 4 octobre 1982 à 16h30, heure officielle de l'ouverture des soumissions.

DATE DE QUEBEC, ce 23e jour de septembre 1982

SAMSON, BELAIR INC., SYNDICS LIQUIDATEURS
Agent pour une banque à charte

5,000 visiteurs à Info-Expo
La troisième présentation de l'exposition de matériel informatique a attiré quelque 5,000 personnes cette semaine au Centre municipal des congrès. Une soixantaine d'exposants s'y étaient donnés rendez-vous et l'événement était assorti d'une série de conférences traitant des possibilités de cette industrie de pointe.

Robitaille, Marcoux & Ass. Ltée
—SYNDIC DE FAILLITES—

425, boulevard Charest est, Québec, P.Q., G1K 3H9
135, rue des Gouverneurs, suite 2, Rimouski, P.Q., G5L 7R2
117, rue Notre-Dame est, Victoriaville, P.Q., G6P 3Z9

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE
(En matière de Faillite)

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Les syndics soussignés font appel à des soumissions pour la vente des biens ci-après décrits:

Dans l'affaire de la faillite de
LA BELLE VOITURE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 750, route 170, Jonquière, Côte Lapointe, P.Q.

No. 200-11-000631-823
019649

Description	Valeur approximative
LOT I Equipement et outillage (sujet à lien)	\$34,600
LOT II Equipement de bureau (sujet à lien)	7,500

Tous les lots pourront être vus au 750, route 170, Jonquière, Côte Lapointe, P.Q., mardi le 28e jour de septembre 1982, de 13:00 heures à 17:00 heures.

Les soumissions devront parvenir aux syndics à leur bureau de Québec, 425 est, boulevard Charest, suite 300, Québec, P.Q., avant 14:30 heures le 6e jour d'octobre 1982.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec monsieur Romy Champoux, au numéro 522-3654.

Les soumissionnaires sont invités à être présents lors de l'ouverture des soumissions.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront ouvertes et dévoilées audit bureau, le 6e jour d'octobre 1982 à 14:30 heures.

CONDITIONS ET RESERVES SE RAPPORTANT A LA VENTE DES BIENS

Les modalités et conditions se rapportant aux soumissions et à la vente des biens sont celles prévues à l'article 114(8) des règlements régissant la faillite; elles font partie intégrante de la présente demande de soumissions et il est de la responsabilité des soumissionnaires d'en obtenir copie lors de l'inspection ou au bureau des syndics.

Daté de Québec, ce 23e jour de septembre 1982.

ROBITAILLE, MARCOUX & ASS. L.T.E.E
Syndics
Par: Gérard Robitaille, Adm. A.
Syndic

APPEL D'OFFRES
LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE
2955, BOUL. UNIVERSITE
SHERBROOKE (QUEBEC)
J1K 2Y3

FAUCHER & GAGNON
114, RUE KING OUEST
SHERBROOKE (QUEBEC)

La Commission Scolaire Régionale de l'Estrie, Propriétaire, demande des soumissions pour l'agrandissement et les transformations de l'école Notre-Dame de la Clarté à Valcour.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la loi sur la qualification des Entrepreneurs de Construction (1975, L.Q. Chapitre 53) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du service de l'équipement de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, 2955, boulevard Université, 4e étage, Sherbrooke (QUEBEC), J1K 2Y3, contre un dépôt de DEUX CENTS dollars (200,00\$) qui sera remboursé au soumissionnaire, s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de CENT VINGT MILLE dollars (120,000,00\$) à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale de l'Estrie ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionné, seront reçues au 2955, boulevard Université, à Sherbrooke J1K 2Y3, jusqu'à quatorze heures (14 h 00), heure en vigueur localement, le vendredi 22 octobre 1982, et seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50%) du contrat de la spécialité.

SPECIALITES

PLOMBERIE & CHAUFFAGE	14,000.00\$
VENTILATION	13,000.00\$
ELECTRICITE	17,000.00\$

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du Propriétaire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'Arrêté en Conseil No 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Sherbrooke, le 23 septembre 1982.

M. Pierre Gagnon,
Secrétaire général

Poissant, Richard
Thorne Riddell

COMPTABLES AGRES

APPEL D'OFFRES
CHAUSSURES
DANIEL BRISSON LTEE
dont le siège social est au
2A, Avignon
Neufchâtel, (Québec)

POISSANT, RICHARD en sa qualité d'agent d'une banque à Chartre Canadienne et du fiduciaire, en vertu d'un acte de fiducie exécuté par la compagnie susmentionnée, par la présente demande une offre d'achat pour les actifs décrits ci-dessous.

Des soumissions cachetées, portant clairement sur l'enveloppe la mention "Soumission: CHAUSSURES DANIEL BRISSON LTEE" et accompagnées d'un chèque VISE fait à l'ordre de Poissant, Richard représentant 15% de la soumission, seront reçues au bureau de Poissant, Richard au 410, boul. Charest est, bureau 800 (Québec) jusqu'au 5 octobre 1982 à 14h00, pour l'achat des actifs en bloc ou par lots. Le montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est retenue. Le même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés à l'agent par le soumissionnaire si ce dernier retire sa soumission avant que l'agent ne conclue pas la vente. Une soumission en bloc doit indiquer la valeur attribuée à chacun des lots.

Lot	Valeur approximative
Lot 1: Fonds de commerce comprenant: souliers, bottes, espadrilles, bourses, etc. (valeur au vendant)	\$ 867,760
Lot 2: Ameublement et équipement de boutiques comprenant: caisses enregistreuse, comptoirs-caisses, étagères, fauteuils, etc.	\$ 17,046
Lot 3: Un (1) camion GMC Ventura 1980	\$ 4,400

VISITE DES ACTIFS
L'inspection des lots 1 et 2 pourra se faire aux différents places d'affaires de la compagnie situées au Carrefour Charlesbourg, 8500, boul. Henri-Bourassa à Charlesbourg, au Centre d'Achats Quatre-Bourgeois, 999, de Bourgogne à Ste-Foy, et à la Place l'Ormière, 243, boul. l'Ormière à Neufchâtel, le 29 septembre 1982 entre 10h00 et 16h00. L'inspection du lot 3 pourra être faite au 3235, Chemin Quatre-Bourgeois à Ste-Foy le 29 septembre entre 10h00 et 16h00. Des copies de l'inventaire pourront être obtenues sur demande au préalable, ou sur les lieux lors de l'inspection, aux frais de la personne intéressée.

Les personnes désirant des renseignements additionnels sur les items décrits sont priées de communiquer avec Mme Jocelyne Dumas au numéro de téléphone (418) 529-3721.

CONDITIONS DE VENTE
Les conditions de vente seront fournies lors de l'inspection des actifs. Toutes les conditions qui y sont mentionnées sont applicables à toute soumission présentée et c'est la responsabilité de chaque soumissionnaire de se procurer une copie des conditions de vente.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions reçues le 5 octobre 1982 à 14h00 au bureau de l'agent. Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné les actifs et qu'aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie. Les acquéreurs devront prendre possession de leurs actifs dans les cinq (5) jours suivant l'acceptation de leur soumission, sans aucune responsabilité de la part de l'agent.

QUEBEC, ce 22e jour de septembre 1982.

POISSANT, RICHARD, Agent d'une banque à Chartre Canadienne et du fiduciaire

Bureau de
POISSANT, RICHARD
410, boul. Charest est
Bureau 800
Québec (Qué.) G1K 8G3
Tel.: (418) 529-3721

B-6 LE MARCHÉ BOURSIER

toronto

Baisse dans 12 des 14 secteurs

Les cours se sont tassés dans un marché modéré, hier à la Bourse de Toronto, et l'indice composé clôture sur un déficit de 11,20 points à 1637,04, 5.531.000 actions ont été traitées. On dénombre 257 valeurs à la baisse, 212 à la hausse et 203 inchangées. Douze des 14 secteurs du marché ont traité et les aérospatiaux terminent grands perdants sur une chute de 62,98 points, à 2637,32. Le groupe des commerces s'est le mieux comporté, prenant une avance de 5,96 à 1447,72. Dans les valeurs industrielles, Torstar B perd 1-2 à \$10, Banque royale 1-8 à \$21 3-4, Seagram Co. 3-8 à \$17 1-4, Canadian Pacific 1-4 à \$30 1-4 et Alcan 3-4 à \$26 1-4. Maclean Hunter X gagne 1-8 à \$11, Bow Valley Resources cinq cets à \$3,70, Banque impériale 3-4 à \$22 1-2, Trimac 1-8 à \$6 1-2 et Molson Co. B 1 à \$29. Du côté des mines, Dome Mines perd 1-4 à \$13 1-8, Cullinan Lae sept cets à \$2,30 et Placer Developments 1-8 à 16 1-8. Rio Algom prend 1-4 à \$4 et Sherritt Gordon 3-4 à \$6 5-8.

Volume: 5,531,000 actions. 300 titres: 1,637,04 en baisse de 11,20

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

options (transigées)

Cours de jeudi: L'indice composite a baissé de 11,20 points à 1637,04.

Table of options market data, including call and put options for various stocks.

options (transigées)

Cours de jeudi: L'indice composite a baissé de 11,20 points à 1637,04.

Table of options market data, including call and put options for various stocks.

options (transigées)

Cours de jeudi: L'indice composite a baissé de 11,20 points à 1637,04.

Table of options market data, including call and put options for various stocks.

l'argent

TORONTO (PC) — Handy et Harman cotait l'argent-métal, hier, à \$10,960 l'once et \$352,37 le kilo, contre \$11,047 l'once et \$355,17 le kilo, respectivement, le jour précédent.

montréal

Revers consécutif

La Bourse de Montréal a essuyé un deuxième revers consécutif, hier, les cours ayant viré à la baisse. L'indice composé a cédé 1,25 à 282,92, à l'issue d'une séance morose. Neuf des onze secteurs du marché se sont repliés et les pertes l'ont emporté sur les gains dans un rapport voisin de deux à un. En tout 445,992 actions ont changé de main comparativement à 838,048 le jour précédent. Les pétroliers ont reculé de 4,58 à \$16,40, les industrielles de 1,57 à 299,92, les services publics de 0,78 à 213,33, les bancaires de 0,26 à 305,03 et les papeteries de 0,02 à 154,09. Bell Canada, valeur industrielle la plus traitée, est stable à \$19 et 20,056 actions changent de main. Dome Mines, vedette des minières, perd 1-4 à \$13 1-8 et 20,000 actions ont été négociées. Au total 31 titres sont à la hausse, 57 à la baisse et 52 inchangés. Alcan perd 1-2 à \$26 1-4, Imperial Oil A 3-8 à \$28 7-8, Gulf 1-4 à \$16, Banque royale 1-4 à \$21 1-2 et Amca International 1-4 à \$18, tandis que la Banque de commerce monte de 3-8 à \$22 1-4. En ce qui concerne les valeurs de deuxième rang, Labudor perd un demi-cent à 25 cts, Americ Mines cède deux cts à 53 cts, et Bateman recule d'un demi-cent à 11 cts.

Volume: 445,992 actions. Industrielles: 299,92 en baisse de 1,57

Table of stock market data for Montreal, listing various companies and their prices.

montréal

Revers consécutif

La Bourse de Montréal a essuyé un deuxième revers consécutif, hier, les cours ayant viré à la baisse. L'indice composé a cédé 1,25 à 282,92, à l'issue d'une séance morose. Neuf des onze secteurs du marché se sont repliés et les pertes l'ont emporté sur les gains dans un rapport voisin de deux à un. En tout 445,992 actions ont changé de main comparativement à 838,048 le jour précédent. Les pétroliers ont reculé de 4,58 à \$16,40, les industrielles de 1,57 à 299,92, les services publics de 0,78 à 213,33, les bancaires de 0,26 à 305,03 et les papeteries de 0,02 à 154,09. Bell Canada, valeur industrielle la plus traitée, est stable à \$19 et 20,056 actions changent de main. Dome Mines, vedette des minières, perd 1-4 à \$13 1-8 et 20,000 actions ont été négociées. Au total 31 titres sont à la hausse, 57 à la baisse et 52 inchangés. Alcan perd 1-2 à \$26 1-4, Imperial Oil A 3-8 à \$28 7-8, Gulf 1-4 à \$16, Banque royale 1-4 à \$21 1-2 et Amca International 1-4 à \$18, tandis que la Banque de commerce monte de 3-8 à \$22 1-4. En ce qui concerne les valeurs de deuxième rang, Labudor perd un demi-cent à 25 cts, Americ Mines cède deux cts à 53 cts, et Bateman recule d'un demi-cent à 11 cts.

Volume: 445,992 actions. Industrielles: 299,92 en baisse de 1,57

Table of stock market data for Montreal, listing various companies and their prices.

montréal

Revers consécutif

La Bourse de Montréal a essuyé un deuxième revers consécutif, hier, les cours ayant viré à la baisse. L'indice composé a cédé 1,25 à 282,92, à l'issue d'une séance morose. Neuf des onze secteurs du marché se sont repliés et les pertes l'ont emporté sur les gains dans un rapport voisin de deux à un. En tout 445,992 actions ont changé de main comparativement à 838,048 le jour précédent. Les pétroliers ont reculé de 4,58 à \$16,40, les industrielles de 1,57 à 299,92, les services publics de 0,78 à 213,33, les bancaires de 0,26 à 305,03 et les papeteries de 0,02 à 154,09. Bell Canada, valeur industrielle la plus traitée, est stable à \$19 et 20,056 actions changent de main. Dome Mines, vedette des minières, perd 1-4 à \$13 1-8 et 20,000 actions ont été négociées. Au total 31 titres sont à la hausse, 57 à la baisse et 52 inchangés. Alcan perd 1-2 à \$26 1-4, Imperial Oil A 3-8 à \$28 7-8, Gulf 1-4 à \$16, Banque royale 1-4 à \$21 1-2 et Amca International 1-4 à \$18, tandis que la Banque de commerce monte de 3-8 à \$22 1-4. En ce qui concerne les valeurs de deuxième rang, Labudor perd un demi-cent à 25 cts, Americ Mines cède deux cts à 53 cts, et Bateman recule d'un demi-cent à 11 cts.

Volume: 445,992 actions. Industrielles: 299,92 en baisse de 1,57

Table of stock market data for Montreal, listing various companies and their prices.

montréal

Revers consécutif

La Bourse de Montréal a essuyé un deuxième revers consécutif, hier, les cours ayant viré à la baisse. L'indice composé a cédé 1,25 à 282,92, à l'issue d'une séance morose. Neuf des onze secteurs du marché se sont repliés et les pertes l'ont emporté sur les gains dans un rapport voisin de deux à un. En tout 445,992 actions ont changé de main comparativement à 838,048 le jour précédent. Les pétroliers ont reculé de 4,58 à \$16,40, les industrielles de 1,57 à 299,92, les services publics de 0,78 à 213,33, les bancaires de 0,26 à 305,03 et les papeteries de 0,02 à 154,09. Bell Canada, valeur industrielle la plus traitée, est stable à \$19 et 20,056 actions changent de main. Dome Mines, vedette des minières, perd 1-4 à \$13 1-8 et 20,000 actions ont été négociées. Au total 31 titres sont à la hausse, 57 à la baisse et 52 inchangés. Alcan perd 1-2 à \$26 1-4, Imperial Oil A 3-8 à \$28 7-8, Gulf 1-4 à \$16, Banque royale 1-4 à \$21 1-2 et Amca International 1-4 à \$18, tandis que la Banque de commerce monte de 3-8 à \$22 1-4. En ce qui concerne les valeurs de deuxième rang, Labudor perd un demi-cent à 25 cts, Americ Mines cède deux cts à 53 cts, et Bateman recule d'un demi-cent à 11 cts.

Volume: 445,992 actions. Industrielles: 299,92 en baisse de 1,57

Table of stock market data for Montreal, listing various companies and their prices.

montréal

Revers consécutif

La Bourse de Montréal a essuyé un deuxième revers consécutif, hier, les cours ayant viré à la baisse. L'indice composé a cédé 1,25 à 282,92, à l'issue d'une séance morose. Neuf des onze secteurs du marché se sont repliés et les pertes l'ont emporté sur les gains dans un rapport voisin de deux à un. En tout 445,992 actions ont changé de main comparativement à 838,048 le jour précédent. Les pétroliers ont reculé de 4,58 à \$16,40, les industrielles de 1,57 à 299,92, les services publics de 0,78 à 213,33, les bancaires de 0,26 à 305,03 et les papeteries de 0,02 à 154,09. Bell Canada, valeur industrielle la plus traitée, est stable à \$19 et 20,056 actions changent de main. Dome Mines, vedette des minières, perd 1-4 à \$13 1-8 et 20,000 actions ont été négociées. Au total 31 titres sont à la hausse, 57 à la baisse et 52 inchangés. Alcan perd 1-2 à \$26 1-4, Imperial Oil A 3-8 à \$28 7-8, Gulf 1-4 à \$16, Banque royale 1-4 à \$21 1-2 et Amca International 1-4 à \$18, tandis que la Banque de commerce monte de 3-8 à \$22 1-4. En ce qui concerne les valeurs de deuxième rang, Labudor perd un demi-cent à 25 cts, Americ Mines cède deux cts à 53 cts, et Bateman recule d'un demi-cent à 11 cts.

Volume: 445,992 actions. Industrielles: 299,92 en baisse de 1,57

Table of stock market data for Montreal, listing various companies and their prices.

Spéculation galopante à Newport, en Gaspésie

par Florent PLANTE

En moins de deux ans, le prix de certains terrains a augmenté de 3,571 pour 100, à Newport, en Gaspésie.

Cette spéculation risque de compromettre la construction d'un parc d'hivernement pour bateaux de pêche dans le secteur portuaire de cette localité, un investissement de plus de \$2 millions de la part de la Direction générale des pêches maritimes du Québec (DGPM).

L'historique du dossier montre que le 5 janvier 1981, devant le notaire Ronald Roussy, de Chandler, "Auberge du vieux port de Newport Inc." a officialisé la vente, au "Groupe Casmicor Inc." de quatre terrains d'une superficie totale de 2,294,740 pieds carrés pour un montant de \$50,000, ce qui revient à \$0.021 le pied carré.

Au début de 1982, le ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, par l'intermédiaire de la firme-conseil SNC, de Montréal, a informé le "Groupe Casmicor Inc." de son intention d'acheter la parcelle no 95 ou une partie de celle-ci, selon l'hypothèse qui sera retenue par les consultants et les pêcheurs de Newport.

Le samedi 24 avril 1982, il y a eu réunion du conseil d'administration du "Groupe Casmicor Inc." à Québec. Étaient présents, MM. Maurice Smith, président, et son frère G. Walter Smith, secrétaire-trésorier.

Comme il est dit dans l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration, il est résolu "una-

nimement" de faire une proposition au ministère que dirige M. Jean Garon.

Advenant l'achat d'une infime partie de la parcelle no 95, le "Groupe Casmicor Inc." exigera \$1 du pied carré.

Deuxième hypothèse. Si le gouvernement du Québec veut acheter 350,000 pieds carrés de terrain dans la parcelle 95, le prix sera de \$0.75 le pied carré. "Groupe Casmicor Inc." contribuera alors aux frais d'aménagement des services d'aqueduc et d'égoût dans une proportion de 20 pour 100, mais sur une distance n'excédant pas 1,000 pieds linéaires.

Troisième hypothèse. Si le gouvernement veut acquérir toute la parcelle no 95, alors pour les 1,123,000 pieds carrés de ce terrain, le prix sera de \$0.50. Ici encore, le "Groupe Casmicor Inc." aidera à défrayer le coût des services d'aqueduc et d'égoût dans une proportion de 40 pour 100 sur une distance maximale de 1,000 pieds linéaires.

Un choix

Les pêcheurs de Newport ainsi que les spécialistes de la firme-conseil SNC ont convenu que le meilleur choix serait la deuxième hypothèse, c'est-à-dire l'achat de 350,000 pieds carrés de la parcelle no 95.

Mais 350,000 pieds carrés à \$0.75, cela fait \$262,500 que le ministre Garon devra aller chercher au Conseil du trésor, sachant très bien qu'il y a à

peine deux ans, à \$0.021 le pied carré, Québec aurait peut-être obtenu ce terrain pour \$7,350.

Selon les informateurs du SOLEIL, au 200 chemin Sainte-Foy à son bureau du 12^e étage, le ministre a piqué une colère terrible lorsqu'il a pris connaissance du dossier. Des négociations sont en cours. S'il n'y a pas entente, on envisagera l'alternative de l'expropriation, procédure qui répu- gne au ministre puisque l'on voulait commencer les travaux dès cet automne. M. Garon a laissé entendre que le parc d'hivernement pour les bateaux pourrait bien être construit dans une localité voisine.

A la lecture des divers documents dont LE SOLEIL a obtenu copies, on constate que lors de la transaction du 5 janvier 1981, M. G. Walter Smith était impliqué à double titre. Il était secrétaire-trésorier pour le compte du vendeur "Auberge du vieux port de Newport Inc." mais aussi pour l'acheteur, le "Groupe Casmicor Inc."

D'ailleurs, en avril 1982, c'est M. G. Walter Smith qui, toujours en tant que secrétaire-trésorier du "Groupe Casmicor Inc." a signé la proposition faite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Au début de la soirée, hier, LE SOLEIL a voulu vérifier si M. Smith était toujours impliqué dans le "Groupe Casmicor Inc.", mais il n'était pas à son domicile.

M. Smith est également le secrétaire-trésorier de la municipalité de Newport.

Propos d'économie Jouer aux cartes... intelligemment



denis angers

"A prêter. Belles espèces trébuchantes et sonantes devant être exclusivement consacrées à l'achat de biens dont vous croyez avoir besoin. Pour une période variant entre 40 et 60 jours. En moyennant des frais d'intérêt nul!"

La détente des taux d'intérêt a beau se poursuivre ces semaines-ci, une telle annonce aurait vite fait d'attirer l'attention du consommateur en quête d'argent pour acquérir un vélo, pour s'offrir un nouveau téléviseur, pour profiter des soldes d'automne qui foisonnent dans les centres commerciaux. Car, le loyer de l'argent demeure toujours horriblement cher, avec un taux qui, pour les prêts personnels, fluctue au mieux entre 18 et 19.5 pour 100!

Ces prêts à court terme gratuits existent pourtant sur le marché, même si les institutions bancaires qui les offrent ne montrent guère d'empressement à les publiciser. Ce sont les limites de crédit rattachées à ces petites merveilles de plastique mesurant cinq centimètres sur huit: les cartes bancaires.

Utilisées intelligemment, ces cartes — essentiellement commercialisées au Canada sous les noms Visa et Master Card — ouvrent en effet au consommateur les portes du crédit à court terme gratuit. Et lui permettent souvent de gérer plus efficacement son budget mensuel tout en profitant de bonnes affaires qui peuvent se présenter, lors de sa séance hebdomadaire de "magasinage".

Payer à temps

En fait, le secret, c'est de respecter scrupuleusement la date d'échéance qui figure sur le relevé mensuel que les centres Visa ou Master Card adressent à leurs clients. Des clients qui n'ont qu'à disposer d'un dossier de crédit correct pour obtenir leur carte et la limite de crédit l'accompagnant.

Par exemple, le 6 août dernier, un consommateur avisé s'est offert une nouvelle télé couleur de \$500, soldée par un détaillant soucieux de liquider ses stocks. Pour régler cette bonne affaire, il a utilisé sa carte bancaire. Or, cet achat n'est apparu

à son relevé mensuel que le jour d'émission de celui-ci, le 13 septembre dernier. Qui mieux est, il a maintenant jusqu'au 8 octobre pour acquitter sa note, sans frais d'intérêt.

Cet usage de la carte bancaire lui a donc permis de profiter d'un crédit de \$500 pendant 62 jours, sans qu'il lui en coûte un cent! De plus, comme les \$500 qu'il aurait autrement dû déboursier sont demeurés sagement déposés dans un compte d'épargne portant intérêt à 12 pour 100 l'an, il a pu empocher une dizaine de dollars supplémentaires, gracieuseté de sa banque.

Tout ça pour une carte qui ne coûte rien à obtenir et avec laquelle il est plus qu'intéressant de jouer les délais entre moment d'achat et date d'échéance du relevé.

La fin des haricots

Cette facette profitable de la carte bancaire a d'ailleurs été comprise par des milliers de Québécois. A preuve, des études récentes concluent que 80 pour 100 des détenteurs de cartes bancaires au Québec acquittent leur facture avant la date d'échéance. Et se soustraient du coup aux frais d'intérêt sur les arriérés. Des frais fixés aujourd'hui à 24.6 pour 100.

Cette qualité de "bons payeurs" des Québécois est cependant loin de satisfaire les institutions émettrices de cartes, elles qui comptaient sur les retardataires pour rendre ce service très profitable. C'est d'ailleurs pourquoi les banques canadiennes élaborent actuellement la mise en marché de cartes de paiement avec lesquelles le coût d'achat est immédiatement débité au compte du détenteur. Et qu'elles envisagent assortir l'émission des cartes bancaires de frais administratifs tels que le consommateur y perdra une partie des économies qu'elles permettent de réaliser.

Cette nouvelle approche ne sera toutefois pas révisée entièrement avant quelques années. Ce qui laisse encore un peu de temps pour "jouer aux cartes", un sport qui, pour une fois, risque de ne faire que des gagnants!

CITE DE SAINT-ROMUALD D'ETCHEMIN COMTE DE LEVIS APPEL D'OFFRES

La Cité de Saint-Romuald d'Etchemin demande des soumissions pour la fourniture de sel de voirie en vrac pour la saison hivernale 1982-1983.

Les intéressés pourront se procurer une copie de la formule de soumission au bureau de l'ingénieur de la Cité au 2, rue de l'Eglise, Saint-Romuald d'Etchemin, Comté de Lévis, G6W 5M3.

Les documents seront fournis aux intéressés à compter du lundi le 27 septembre 1982.

Les soumissions devront être scellées et marquées "Soumission pour fourniture de sel".

Les soumissions devront être remises avant quinze (15:00) heures le 13 octobre 1982, au bureau du soumissionné, 1245, rue Commerciale, Case Postale 2007, Saint-Romuald d'Etchemin, Comté de Lévis, G6W 5M3.

Toutes les soumissions reçues dans ce délai seront ouvertes et lues publiquement en présence des intéressés à quinze heures cinq minutes (15:05) le même jour au bureau du soumissionné.

La Cité de Saint-Romuald d'Etchemin s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. L'adjudication qui sera faite ultérieurement par le Conseil de ladite Cité, s'il y a lieu, n'aura cependant force et vigueur qu'après que les approbations requises par la Loi auront été accordées en conséquence.

Saint-Romuald d'Etchemin, le 20 septembre 1982.
LE GREFFIER DE LA CITE
JACQUES LEBLOND, avocat

Programme intergouvernemental relatif à l'augmentation de l'approvisionnement en bois

par Raymond GAGNE

Ottawa vient de rendre publics les énoncés d'un programme pan-canadien visant à augmenter de 40 pour 100 l'approvisionnement en bois d'ici l'an 2000.

Essentiellement, le programme est axé sur ce que les autorités fédérales appellent "le renouvellement forestier", l'une des trois formules contenues dans la "Stratégie forestière au Canada" telle que publiée en octobre 1981.

Ce programme, qui exigera une participation importante des provinces et de l'entreprise privée, réclamera d'ici cinq ans, et pour la seule année de 1987, des mises de fonds totalisant \$650 millions.

A ce moment-là, les provinces et l'entreprise privée participeront à raison de 80 pour 100 de cette somme alors que le fédéral contribuera pour les 20 pour 100 restants.

Les objectifs

Le programme vise à augmenter la production du bois d'oeuvre

de 210 millions de mètres carrés pour l'an 2000. Cet objectif avait été établi par le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement au début de 1980.

L'objectif visé sous-entend que la récolte moyenne annuelle devra augmenter de 1.8 pour 100 entre 1982 et l'an 2000.

Trois facteurs particuliers aideront à atteindre cet objectif: une utilisation plus stricte de la forêt, une meilleure protection contre les incendies, les insectes et les maladies et, un effort de renouvellement forestier. Selon Ottawa, c'est là le facteur le plus important.

Il faudra, selon l'énoncé de politique fédéral, replanter 500,000 hectares au lieu de 200,000 de terres où des coupes auront été pratiquées; appliquer des traitements sylvicoles tels que l'élimination des arbres sans valeur, l'espacement et la germination sur 400,000 hectares au lieu de 100,000 hectares pour

chacune des années du programme.

On précise de plus que "la régénération rapide des terres ayant fait l'objet d'une coupe, sera considérée comme obligatoire et recevra la priorité absolue".

Les responsabilités

Selon Ottawa, "le renouvellement forestier, c'est surtout l'affaire du propriétaire foncier." De là cette participation importante (80 pour 100) qui sera demandée aux provinces et à l'industrie de même qu'aux petits propriétaires de boisés, alors que le fédéral limiter sa participation à 20 pour 100 ou \$130 millions en 1987.

D'autre part, le fédéral n'acceptera de signer aucune entente avec l'une ou l'autre des provinces canadiennes à moins qu'un plan à long terme visant au moins 20 ans n'ait été établi.

Ottawa consacrera ses fonds aux activités intensives d'amélioration des plantations alors que les provinces et l'industrie devront se charger de la foresterie de base, soit de la régénération rapide après la récolte.

Actuellement, le secteur forestier compte

parmi l'un des plus importants à contribuer à l'économie canadienne. En 1981, la valeur totale des expéditions dépassait les 23 milliards. Les produits forestiers se classent au septième rang parmi tous les biens manufacturés au Canada. En 1979, l'industrie forestière et ses employés ont généré plus de \$3 milliards en impôts et revenus. Le nombre d'emplois directs et indirects créés par l'exploitation forestière s'établit à plus d'un million.

Dans 8 des 10 régions économiques du Québec, l'industrie forestière vient au premier rang parmi les secteurs générateurs d'emplois.

Le programme fédéral de renouvellement forestier devrait créer, se-

lon les autorités fédérales, plus de 8,000 nouveaux emplois, en particulier dans les provinces de la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec.

Le potentiel évalué s'établirait à plus de 100,000 nouveaux emplois.

Le lancement du nouveau programme fédéral-provincial est la conséquence d'une mutation du secteur canadien des forêts. De l'exploitation des ressources, on passe maintenant à un aménagement systématique des forêts canadiennes.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE
LOUIS-FRÉCHETTE

AVIS PUBLIC

Avis est par le présent donné qu'à son assemblée régulière tenue le 20 septembre 1982, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale Louis-Frédette a adopté les deux (2) résolutions suivantes:

- 1- une résolution qui porte le budget d'immobilisations 1982-83 de 2 318 170\$ à 2 343 280\$;
- 2- une résolution qui modifie les règlements 1-78, 2-78 et 4-78 concernant la délégation des pouvoirs du Conseil des commissaires au Conseil exécutif en matière d'emprunts à long terme, et la date d'entrée en vigueur de ces trois règlements.

Tout contribuable peut obtenir copie de ces deux résolutions au bureau du soumissionné, à 30, rue Champagnat ouest, Lévis, durant les heures de bureau.

Ces résolutions entreront en vigueur conformément à la loi. Donné à Lévis, ce vingt et unième jour de septembre 1982.

GHISLAIN GUAY
Directeur général

obligations

Prix	End.	Chang.
CANADA		
Canada 8 Oct 15-82	94.74	13.90 - 01
Canada 11% Dec 15-82	96.43	13.00 - 00
Canada 4% Sep 1-83	93.20	12.50 - 10
Canada 14 Oct 15-83	102.20	12.67 - 00
Canada 14% Apr 1-84	104.40	12.92 - 00
Canada 15 Aug 1-84	103.30	12.89 - 10
Canada 15% Jun 1-85	109.50	12.74 - 00
Canada 15% Mar 15-87	106.75	12.96 - 00
Canada 13% May 1-91	95.00	13.75 - 00
Canada 9% Oct 15-93	103.75	13.22 - 10
Canada 15% Mar 15-92	109.50	14.08 - 00
Canada 11% Dec 15-92	80.25	13.71 - 00
Canada 11% Feb 1-93	86.25	13.77 - 00
Canada 10% Feb 1-84	71.50	13.67 - 00
EMPRUNTS GARANTIS PAR LE PAYS		
BC 14% Apr 1-86	98.25	14.61 - 00
NB 13% Apr 1-86	108.50	12.58 - 00
NH 13% May 15-86	99.00	13.72 - 00
NS 15% Apr 15-87	106.75	13.48 - 00
Ont 14% May 15-87	108.75	13.48 - 00
Ont 14% Mar 3-92	113.00	14.88 - 00
Ont 14% Apr 21-86	98.25	14.38 - 00
Quebec 17% Nov 24-86	111.50	13.78 - 00
Que 14% Mar 22-87	107.50	13.94 - 00
CORPORATIONS		
Bell 11 Oct 15-94	97.75	14.25 - 10
BC Tel 14% Apr 1-87	108.50	13.78 - 00
CIL 14% Apr 15-86	98.00	14.84 - 00

céréales

WINNIPEG (PC) — Les cours étaient généralement à la hausse, hier au marché aux grains de Winnipeg.

Le colza finit en baisse de \$1.30 et en hausse de 50 cents.

L'orge gagne 10 à 80 cents, l'avoine 40 cents à \$1 et le blé \$1.40 à \$2.50.

Le seigle gagne 90 cents à \$1.70.

MANUFACTURIERS & DISTRIBUTEURS
COUPEZ VOS FRAIS DE REPRESENTATION!
Comment? Par rémunération à la commission

PRODUITS DESIRÉS:

- Pièces et accessoires d'auto
- Huile à moteur
- Equipement de garage
- Système de chauffage et acc.
- Outillage divers
- Autres lignes
- Etagères d'acier
- Autres grossistes et détaillants.

30 ans d'expérience dans la vente chez grossistes et détaillants.

ENDROIT: SAGUENAY, LAC-SAINT-JEAN
Ecrire: Département 8116, Le Soleil Ltée
390, St-Vallier est, Québec G1K 7J6

BUREAUX A LOUER

Pourquoi payer gros prix alors que vous pouvez louer à partir de \$6 le pied dans un édifice climatisé situé centre-ville, voisin de stationnements publics.

Le Palais de Justice pourra être rejoint à pied par l'intérieur du mail.

Différentes grandeurs disponibles aux 595-599, boulevard Charest est.

683-2231 623-5986

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

3 3/4%
3 ANS ET PLUS
payé annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTI
Taux passibles de changer sans préavis.

Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277
Montréal: 282-1880 • Ottawa: 238-6084

INSTITUTION INCRIÉE, RÉGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

Comment le Trust Général aide Jean-Pierre Audet à exécuter les dernières volontés de son frère.

Son frère a nommé Jean-Pierre exécuteur testamentaire. Or, cette grande marque de confiance entraîne de lourdes responsabilités, entre autres, au niveau de la gestion des placements de la succession. Jean-Pierre a donc suivi les conseils d'un ami et se fait aider par le Trust Général.

Le Trust Général regroupe des conseillers en placements, des administrateurs immobiliers et des gestionnaires. Son nom est un gage de sécurité, de confiance et de continuité. Sans obligation, venez vous entretenir avec un gestionnaire-conseil du Trust Général pour étudier différents moyens de vous faciliter la tâche.

Téléphonez (frais virés au besoin) à M. Charles Laflamme, directeur, service des placements, ou encore, demandez notre brochure explicative. C'est gratuit!

TRUST GENERAL
1091, chemin Saint-Louis, Québec (418) 688-0630

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE LEVIS
CITE DE SAINT-ROMUALD D'ETCHEMIN

APPEL D'OFFRES

La Cité de Saint-Romuald d'Etchemin demande des soumissions pour fourniture de carburant.

Copie des devis intitulés "Carburant (chauffage et machinerie)" et formules de soumissions sont disponibles au bureau de l'ingénieur de la Cité, au 2, rue de l'Eglise, Case postale 2007, Saint-Romuald d'Etchemin, comté de Lévis, G6W 5M3. Pour être considérée, toute soumission doit être:

- 1) Remplie sur les formules de soumission qui seront disponibles le lundi 27 septembre 1982 au bureau de l'ingénieur de la Cité;
- 2) Conforme aux spécifications mentionnées dans les devis;
- 3) Remise avant quinze (15:00) heures, le 13 octobre 1982, au bureau du soumissionné, au 1245, rue Commerciale, Case postale 2007, Saint-Romuald d'Etchemin, comté de Lévis, Québec G6W 5M3.

Toutes les soumissions reçues dans ce délai seront ouvertes publiquement en présence des intéressés à quinze heures cinq minutes (15:05) le même jour au bureau du soumissionné. Chaque soumission devra être déposée dans une enveloppe cachetée portant la mention "Carburant (chauffage et machinerie)".

La Cité de Saint-Romuald d'Etchemin s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. L'adjudication qui sera faite ultérieurement par le Conseil de ladite Cité, s'il y a lieu, n'aura cependant force et vigueur qu'après que les approbations requises par la Loi auront été accordées en conséquence.

Dans le cas où le soumissionnaire n'a pas sa propre flotte de camions de livraison, il s'engage à faire livrer le carburant de préférence par un représentant résident de cette Cité, ensuite par un représentant résident de la rive-sud avant tout autre représentant.

SAINT-ROMUALD D'ETCHEMIN, CE 20 SEPTEMBRE 1982.

Jacques Leblond, avocat
Le greffier de la Cité

La réorganisation de Bell acceptée en cour supérieure

MONTREAL (D'après PC) — Le juge Charles Gonthier, de la cour supérieure du Québec, a approuvé hier le plan présenté par Bell Canada dans le but de réorganiser ses structures corporatives et a rejeté une contestation de cette mesure par le gouvernement fédéral.

Décès du fondateur du cégep Lévis-Lauzon

Lévis-Lauzon a porté en terre, hier après-midi, un de ses citoyens les plus dynamiques, celui qui a défendu et fondé, contre toute opposition, le cégep Lévis-Lauzon.



M. J.-Maurice Proulx, fondateur du cégep Lévis-Lauzon.

tence et une expérience humaine éprouvées", disait lors des obsèques un de ses "piliers", Me Robert Marceau.

Me Marceau était aux côtés de M. Proulx lorsque celui-ci fonda, implanta et pris la tête du cégep, de 1969 à 1975 dans les locaux de la rue Philippe-Boucher, et, depuis 1975, dans l'actuel collège de la rue Mgr-Bourget.

Les obsèques de M. Proulx ont été célébrées en l'église Notre-Dame de Lévis, et la dépouille inhumée au cimetière de Charny.



Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

Surplus d'actif
ASA-82-14
VENTE DE
900 000 BARILS DE MAZOUT,
GRADE No 6

Hydro-Québec met en vente: 900 000 barils de mazout, grade no 6 tel quel et sur place, f.a.b., Port de Tracy, Quai d'Hydro-Québec, Tracy, Québec.

Toute personne, physique ou morale, peut obtenir gratuitement la documentation pertinente en se présentant avant le 30 septembre 1982 à l'endroit suivant:

SERVICE SURPLUS D'ACTIF
HYDRO-QUÉBEC
505, boul. de Maisonneuve ouest
6^e étage
Montréal (Québec)
Demander: M. Louis-Georges Dupont
Chef de service

Toutes les offres d'achat devront être reçues avant 10h30, le jeudi 14 octobre 1982.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
APPROVISIONNEMENT
ROGER A. LABRIE
Réf: ASA 82-50037

Canada. "L'arrangement est juste et raisonnable pour les actionnaires de la requérante (Bell), puisque cette mesure a été approuvée par une grande majorité d'entre eux", a-t-il écrit.

L'un des deux avocats du gouvernement fédéral, Me Fred Cheffetz, a indiqué que le gouvernement considérerait la possibilité d'interjeter appel de ce jugement. Ce qu'il devra faire d'ici 30 jours.

Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, a déclaré lundi que si les tribunaux rejettent sa motion et si le CRTC

decidait que la réorganisation de Bell affectait négativement les abonnés du service public, le gouvernement "pourrait intervenir par une loi spéciale".

Fusion et interconnexion

Cette semaine, deux entreprises offrant des services de raccordement téléphonique, Interconnexion Saint-Laurent, de Québec, et Mirodan, de Montréal, mettaient leurs actifs en commun, sous la bannière de la première. Fruits de cette fusion: un chiffre d'affaires de \$2 millions qui devrait doubler cette année, 20 nouveaux emplois, ouverture de nouvelles succursales... Tournée vers le courtage de systèmes téléphoniques, Interconnexion Saint-Laurent entend maintenant créer un secteur de consultation à l'adresse des usagers d'affaires. Au nombre des clients de cette firme qui se classe désormais parmi les quatre grands du secteur au Québec, on trouve Bombardier, l'archevêché de Québec et la Croix-Rouge.



Boursier de la reine

Un étudiant de Sainte-Foy, Dominique Gagnon (à droite), reçoit des mains du gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer, et son épouse Lily, l'attestation d'une bourse de \$4,500 qui lui permettra de poursuivre des études d'architecture à l'université de Waterloo, en Ontario. Quatre autres étudiants d'universités canadiennes ont bénéficié, cette année, de cette bourse, remise à des étudiants de premier cycle désireux d'effectuer une année d'études dans la langue officielle qui constitue leur langue seconde.

SERVICE GRATUIT à domicile

POUR LE CHOIX DE VOS GARNITURES DE MAISON

Notre représentant M. Charles Cloutier se fera un plaisir de se rendre à votre domicile avec un vaste assortiment d'échantillons pour faciliter le choix de vos rideaux, tentures et valences.

MAIL CENTRE-VILLE QUEBEC

POUR UN RENDEZ-VOUS, COMPOSEZ 525-4841

Jaliberté

20%

sur toutes nos laines

scheepjeswol

du 22 sept. au 2 oct.

l'atelier de la laine

Carrefour Charlesbourg
8500, Boul. Henri Bourassa
626-6595

camelots demandés

étudiants / étudiantes



Faites des profits substantiels en distribuant **LE SOLEIL**

Quelques secteurs disponibles dans:

SILLERY
ST-MICHEL DE SILLERY
LE SOLEIL

647-3333 — 872-8063

la Baie

Le Jour de la Baie

de la Baie

Un nouveau Jour de la Baie se lève du 1^{er} au 9 octobre!

L'événement le plus éblouissant de la saison pointe à l'horizon! Le jour de la Baie, c'est pour vous, l'occasion la plus éclatante de faire les meilleurs achats de la saison!

Recherchez nos deux resplendissantes circulaires de 20 pages: elles regorgent d'aubaines fantastiques! Voyez aussi toutes les aubaines dont vous pouvez profiter chaque jour! Sans compter les nombreux spéciaux non annoncés partout, dans tous les rayons À la Baie aux Galeries de la Capitale et à la Place Laurier!

Les meilleurs prix en ville. Nous vous garantissons le remboursement de la différence si vous trouvez un des articles que nous vendons à meilleur prix ailleurs!

Le Jour de la Baie, on l'attend avec impatience... parce que ça vaut vraiment la peine!

Recherchez les annonces du Jour de la Baie, bientôt, dans ce journal.